

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 294

7 février 2013

### SOMMAIRE

|                                                           |              |                                                         |              |
|-----------------------------------------------------------|--------------|---------------------------------------------------------|--------------|
| <b>AGO' S S.à r.l. ....</b>                               | <b>14091</b> | <b>Perseus Holdings S.A. ....</b>                       | <b>14089</b> |
| <b>Avere Asset Management S.A. ....</b>                   | <b>14066</b> | <b>Pink Capital International ....</b>                  | <b>14103</b> |
| <b>Avere Asset Management S.A. ....</b>                   | <b>14068</b> | <b>Produitsblack Sàrl ....</b>                          | <b>14090</b> |
| <b>Blackstone Lux S.à r.l. ....</b>                       | <b>14092</b> | <b>Promo Bous S.à r.l. ....</b>                         | <b>14094</b> |
| <b>BRE/Berlin Esplanade Hotel Holding S.à r.l. ....</b>   | <b>14095</b> | <b>Pyrotex UK 1 Cooperative &amp; Cie SCS ...</b>       | <b>14069</b> |
| <b>BRE/Berlin Esplanade Hotel S. à r.l. ....</b>          | <b>14096</b> | <b>Pyrotex UK 1 S.A. ....</b>                           | <b>14069</b> |
| <b>BRE/CP Europe Holdings S.à r.l. ....</b>               | <b>14093</b> | <b>Ricona Investments S.à r.l. ....</b>                 | <b>14091</b> |
| <b>BRE/GH II Berlin III Manager S. à r.l. ....</b>        | <b>14097</b> | <b>RM, SCI ....</b>                                     | <b>14090</b> |
| <b>BRE/GH II Chemnitz I Manager S. à r.l. ...</b>         | <b>14097</b> | <b>Royal Appliance Luxembourg Holding S.à r.l. ....</b> | <b>14094</b> |
| <b>BRE/GH II Dresden III Manager S. à r.l. ...</b>        | <b>14100</b> | <b>Saint-Honoré Lux S.à r.l. ....</b>                   | <b>14077</b> |
| <b>BRE/GH II Dresden II Manager S. à r.l. ...</b>         | <b>14098</b> | <b>S A R A , SCI ....</b>                               | <b>14095</b> |
| <b>BRE/GH II Dresden I Manager S. à r.l. ....</b>         | <b>14098</b> | <b>Securo Lux S.A. ....</b>                             | <b>14081</b> |
| <b>BRE/GH II Property I Manager S. à r.l. ...</b>         | <b>14099</b> | <b>Securo Pro Lux S.A. ....</b>                         | <b>14080</b> |
| <b>BRE/Hamburg I Hotel S. à r.l. ....</b>                 | <b>14099</b> | <b>Segma S.A. ....</b>                                  | <b>14080</b> |
| <b>Clausen 1 S.à r.l. ....</b>                            | <b>14106</b> | <b>Seka S.A. ....</b>                                   | <b>14093</b> |
| <b>Clausen 2 S.à r.l. ....</b>                            | <b>14109</b> | <b>Sharkey S.A.-SPF ....</b>                            | <b>14087</b> |
| <b>Communication Services Investment C.S.I. S.A. ....</b> | <b>14077</b> | <b>Silcart S.A. ....</b>                                | <b>14109</b> |
| <b>Drautzburg Möbel + Innenausbau S.à r.l. ....</b>       | <b>14112</b> | <b>Sinex Investment S.A. ....</b>                       | <b>14080</b> |
| <b>DWS Etoile ....</b>                                    | <b>14076</b> | <b>SJ Properties Chocolate LuxCo1 S.à r.l. ....</b>     | <b>14087</b> |
| <b>DWS Etoile ....</b>                                    | <b>14077</b> | <b>SJ Properties Chocolate LuxCo1 S.à r.l. ....</b>     | <b>14088</b> |
| <b>Estates S.A. ....</b>                                  | <b>14068</b> | <b>Sport Auto Loisirs Luxembourg S.A. ....</b>          | <b>14087</b> |
| <b>IS Projects Two Sàrl ....</b>                          | <b>14096</b> | <b>Swissval S.A. ....</b>                               | <b>14098</b> |
| <b>Mafic S.A. ....</b>                                    | <b>14081</b> | <b>Swissval S.A. ....</b>                               | <b>14097</b> |
| <b>Opportunity Fund III Property XVIII S.à r.l. ....</b>  | <b>14090</b> | <b>Tenderness S.A., SPF ....</b>                        | <b>14066</b> |
| <b>Opportunity Fund III Property XVII S.à r.l. ....</b>   | <b>14092</b> | <b>Terranum Lux Ventures I ....</b>                     | <b>14106</b> |
| <b>Opportunity Fund III Property XV S.à r.l. ....</b>     | <b>14089</b> | <b>Thelmas S.A. ....</b>                                | <b>14092</b> |
| <b>Opportunity Fund III Property XXI S.à r.l. ....</b>    | <b>14088</b> | <b>Thelmas S.A. ....</b>                                | <b>14093</b> |
| <b>Paw Luxco I S.C.A. ....</b>                            | <b>14099</b> | <b>Unilease S.A. ....</b>                               | <b>14077</b> |
| <b>PEF Route d'Arlon Investment S.A. ....</b>             | <b>14088</b> | <b>Walulux S.A.-SPF ....</b>                            | <b>14096</b> |
| <b>Pergam Properties II B S.C.A. ....</b>                 | <b>14100</b> | <b>West African Trading Company S.A. ....</b>           | <b>14078</b> |
|                                                           |              | <b>X-Change Concept S.A. ....</b>                       | <b>14094</b> |
|                                                           |              | <b>Zilmfinanz AG ....</b>                               | <b>14095</b> |

**Tenderness S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 44.134.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi 26 février 2013 à 11.00 heures à Luxembourg avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013019069/755/18.

**Avere Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.692.

You are hereby convened to the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of the Shareholders (the "EGM") of AVERE ASSET MANAGEMENT S.A. (the "Company") which will take place on: 26 February 2013 AT 4.00 p.m. CET at 5, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg

The agenda of the EGM is as follows:

*Agenda:*

1. Amendment of article 3 of the articles of association of the Company (the "Articles") to extend the Company's object so as to include direct real estate operations and holding of immovable assets, to be read as follows:  
 "The company shall have as its business purpose (i) the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio, (ii) the acquisition and the sale of real estate properties either in Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in companies the object of which is the acquisition, the sale, the promotion, the management and/or lease of real estate properties.  
 The company may establish branches or other offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the Board of Directors.  
 The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.  
 In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.";
2. Creation of a new authorised share capital of the Company as follows:
  - (A) The authorised share capital shall consist of five million euro (€5,000,000) represented by forty-six thousand eight hundred and seventy-five (46,875) shares without face value;
  - (B) Authorization to the board of directors starting from the date of this extraordinary general meeting of the shareholders of the Company and during a five year period ending on 26 February 2018 to increase the issued share capital from time to time, in whole or in part, by the issue of further shares up to the limits of the authorised share capital and to issue shares within the authorised share capital to be paid up in full or in part in cash, in kind or by offset with certain, liquid and immediately payable debts against the company or even, through the incorporation of deferred profits, available reserves or share premiums pursuant to the terms and conditions determined by the board of directors or its delegate(s);

(C) Authorisation to the board of directors to delegate power to any member of the board of directors, authorised representative or other duly authorised person to collect subscriptions and receive payment of the price of the shares representing all or part of this capital increase;

(D) Authorisation to the board of directors to limit or cancel the preferential subscription rights of the existing shareholders; acknowledgement and approval of the report of the board of directors to be presented at the extraordinary general meeting on the cancellation of the pre-emptive subscription rights of the existing shareholders of the Company in accordance with article 32-3(5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

3. Consequential amendment of article 5 of the Articles, to be read as follows:

"The share capital is fixed at EUR 32,000.- (thirty-two thousand Euro), represented by 300 (three hundred) shares without face value.

The shares shall be issued in registered form only and shall not be converted into bearer shares.

The Company shall consider as the owner of the shares, the person in whose name such shares are entered into the share register of the Company.

The Company recognises only one holder per share. If the share belongs to several persons or if it is encumbered with a usufruct or a pledge, the Company has the option of suspending the exercise of the rights attaching to such share until one person only is appointed as being, the holder of such share and entitled to exercise the rights attaching thereto.

The authorised capital is fixed at EUR 5,000,000.- (five million Euro), represented by forty-six thousand eight hundred and seventy-five (46,875) shares without face value.

The company's authorised capital and issued share capital can be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders in accordance with the conditions prescribed for an amendment to the articles of association.

The Board of Directors is authorised, for a period of five years ending on 26 February 2018, to increase the issued share capital within the limits of the authorised capital, at such time as it shall decide.

The Board of Directors is authorised to limit or cancel the preferential subscription rights of existing shareholders. The shareholders may waive any preferential subscription right they have pursuant to these articles of association. These capital increases, as determined by the Board of Directors, can be subscribed for and issued in the form of shares with or without share premium to be paid up in full or in part in cash, in kind or by offset with certain, liquid and immediately payable debts against the company or even, through the incorporation of deferred profits, available reserves or share premiums pursuant to the terms and conditions determined by the board of directors or its delegate(s).

The Board of Directors can delegate any member of the board of directors, authorised representative or other duly authorised person to collect subscriptions and receive payment of the price of the shares representing all or part of such capital increase.

Each time the board of directors proceeds with an issued share capital increase within the authorized capital, the board of directors shall take steps to amend this article 5 in order to record the change in the issued share capital and the board of directors is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law. Such issued share capital increase by the board of directors shall be recorded by a notarial deed within one month of the capital increase, at the request of the board of directors or its delegate(s) against presentation of the documents establishing the subscriptions and payments and such deed of record shall be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations."

Shareholders who will not be able to attend the EGM may be represented by power of proxy, a form of which is attached hereto. The proxy should be duly executed and returned by email to Mr Jean Martin Stoffel (jean.stoffel@profida.lu) by 26 February 2013 by noon (Luxembourg time) and the original to be mailed to the registered office of the Company, for the attention of Mr Bertrand Cormeau.

We remind the shareholder(s) of the Company that further to the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held on 11 December 2012, the right of the shareholders to hold shares in bearer form has been abolished and that they thus have the obligation to remit their original bearer shares' certificate to the registered office of the Company in view of their conversion by the board of directors into registered shares. As long as the shareholder(s) will not comply with their obligation to remit their original bearer shares' certificate to the registered office of the Company, the rights attaching to such shares shall be suspended. Should the holder(s) of bearer shares of the Company wish to participate to the EGM, they are kindly invited to remit their original bearer shares' certificate to the registered office of the Company in advance of the EGM.

Luxembourg, 2013.

*On behalf of the Board of Directors*

Bertrand Michaud / Emanuele Boni

**Avere Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.692.

You are hereby convened to the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of the Shareholders (the "AGM") of AVERE ASSET MANAGEMENT S.A. (the "Company") which will take place on:  
26 February 2013 AT 3.00 p.m. CET at 5, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg

The agenda of the AGM is as follows:

*Agenda:*

1. Acknowledgement of the report of the board of directors of the Company pursuant to article 57 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;
2. Presentation of the management and independent auditor's report on the annual accounts for the accounting year ended on 31 December 2011;
3. Presentation and approval of the annual accounts for the accounting year ended on 31 December 2011;
4. Allocation of the results: to carry forward the profit amounting to twenty-nine thousand three hundred ninety-three euros and forty-five cents (€29,393.45) to the next financial year;
5. Discharge to the directors in office for the exercise of their mandate for the accounting year ended 31 December 2011;
6. Re-appointment of the directors in office for a determined period of time to end at the annual general meeting of the shareholders of the Company approving the annual accounts for the period ending on 31 December 2012;
7. Re-appointment of Ernst & Young S.A., a société anonyme, having its registered office at 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, as independent auditor of the Company until the annual general meeting of the shareholders of the Company approving the annual accounts for the period ending on 31 December 2012; and
8. Miscellaneous.

Shareholders who will not be able to attend the AGM may be represented by power of proxy, a form of which is attached hereto. The proxy should be duly executed and returned by email to Mr Jean Martin Stoffel (jean.stoffel@profida.lu) by noon on 26 February 2013 (Luxembourg time) and the original to be mailed to the registered office of the Company, for the attention of Mr Bertrand Cormeau.

Please note that the annual accounts, the management reports and the audit reports are available at the registered office of the Company.

Upon justification of your quality as shareholder, you will have access to such documents either at the registered office of the Company or by courier.

We remind the shareholder(s) of the Company that further to the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held on 11 December 2012, the right of the shareholders to hold shares in bearer form has been abolished and that they thus have the obligation to remit their original bearer shares' certificate to the registered office of the Company in view of their conversion by the board of directors into registered shares. As long as the shareholder(s) will not comply with their obligation to remit their original bearer shares' certificate to the registered office of the Company, the rights attaching to such shares shall be suspended. Should the holder(s) of bearer shares of the Company wish to participate to the AGM, they are kindly invited to remit their original bearer shares' certificate to the registered office of the Company in advance of the AGM.

Luxembourg, 2013.

*On behalf of the Board of Directors*

Bertrand Michaud / Emanuele Boni

Référence de publication: 2013019066/46.

**Estates S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 106.770.

All holders of Notes issued by Estates S.A. (the "Noteholders" and the "Company" respectively) in relation to the Compartments 2006/11/1, 2008/12/1, 2009/09/1, 2009/10/1 of the Issuer are invited to attend a

## GENERAL MEETING

of Noteholders to be held at the registered office of the Company on *February 15, 2013* starting at 10 a.m. and following each other, in order to consider the following agenda:

## Agenda:

- a. Report from the board on the modification of the way to calculate the Variable Interest due to the Noteholders in relation to the Compartments 2006/11/1, 2008/12/1, 2009/09/1, 2009/10/1: the paragraph of The Particular Conditions pertaining to the participative notes of above mentioned Compartments has been replaced by what follows, applicable as from January 1<sup>st</sup> 2011:  
In addition to the Fixed Interest, the Issuer shall as the case may be, pay a Variable Interest on the nominal amount of each Note, in the conditions and to the extent specified below:
  - the Variable Interest shall be paid, in respect of any Interest Period, only if the net result of the Compartment for that Interest Period, as calculated in accordance with articles 26 of the Articles of Association of the Issuer, not taking into account the Fixed and Variable Interests, is positive (the "Profit");
  - the Variable Interest shall accrue on the nominal amount of each Note, as below described, depending on the amount of the Profit of each Interest Period, it being understood that the surplus would be available for distribution to the shareholders of the Issuer:

$N$  = Nominal amount of the Notes issued  
 $C$  = Compartment revenues  
 $I$  = Annual Issuer fees  
 $A$  = Annual Accounting fees  
 $O$  = Annual Office fees  
 $T$  = Total interests' amount payable to the Noteholder, being  $C - I - A - O$   
 $F$  = Fixed interest rate on the Notes  
 $F'$  = Fixed interests' amount payable to the Noteholder, being  $F \times N$   
 $V'$  = Variable interests' amount payable to the Noteholder, being  $T - F'$   
 $V$  = Variable interest rate on the Notes, being  $V' / N$
- b. Amendment to the Notes in particular the way to calculate the Variable Interest of the above mentioned Compartments,
- c. Approval of the actions and decisions referred to in the Report from the Board.
- d. Miscellaneous.

This meeting is convened at the initiative of the Company.

In the event this general meeting is not able to deliberate validly for lack of a quorum, a second meeting of Noteholders holding Notes issued in relation to that Compartment shall be held at 10 a.m. on February 22, 2013 at the registered office of the Company, with the same agenda and such second meeting shall have the right to pass resolutions on the items on the agenda irrespective of the quorum.

To be admitted to the meeting, the Noteholders shall be required at the beginning of the meeting to present the Notes in respect of which they intend to vote, or an attestation issued by a bank in Luxembourg attesting that the Notes are held by such bank on behalf of the Noteholders and shall be blocked until February 28, 2011.

The Report from the board of directors referred to in the agenda and the resolutions which will be proposed will be available for consultation at the registered office of the Company at least 8 days prior to the meeting upon presentation of one Note issued in relation to the Compartment concerned or upon presentation of the above mentioned attestation.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2013012639/50.

**Pyrotex UK 1 Cooperative & Cie SCS, Société en Commandite simple,  
(anc. Pyrotex UK 1 S.A.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 161.430.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of January.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Pyrotex UK 1 S.A., a société anonyme, organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1855 Luxembourg, 44, avenue John F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 161.430, incorporated pursuant to a notarial deed dated 8 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 22 June 2011, number 1353 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 11 November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 8 February 2012, number 339.

The meeting was opened at 7.30 p.m. with Mr. Laurent Schummer, lawyer, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms. Stéphanie Weydert, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms. Fouzia Benyahia, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of ten thousand Pound Sterling (GBP 10,000) from its current amount of two million eight hundred ninety-eight thousand Pound Sterling (GBP 2,898,000), represented by twenty-eight thousand nine hundred eighty (28,980) shares, with a nominal value of one hundred Pound Sterling (GBP 100) each, up to two million nine hundred eight thousand Pound Sterling (GBP 2,908,000), through the issue of one hundred (100) new shares, with a nominal value of one hundred Pound Sterling (GBP 100) each, by a contribution in cash and acknowledgment of the subscription of the new shares;

2. Conversion of the Company's legal form from a société anonyme into a société en commandite simple (the "Conversion" and following Conversion, the Company is referred to as the "SCS");

3. Change of the name of the SCS from "Pyrotex UK 1 S.A." into "Pyrotex UK 1 Cooperative & Cie SCS";

4. Conversion of the entire issued share capital of the SCS into partnership capital, appointment of Pyrotex UK 1 Cooperative Coop S.A. as the general partner and creation of the general partner interest;

5. Replacement of the articles of association of the Company with a limited partnership agreement;

6. Confirmation of the registered office of the SCS;

7. Resignation of Mr. Sven REIN, Mr. Martin HEYSE and Mr. François BENFEGHOUL as directors of the Company further to the Conversion and discharge for their mandates;

8. Confirmation of PricewaterhouseCoopers as independent auditor of the Company for the purpose of auditing the annual accounts of the Company for the financial period ended 31 December 2012.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares were shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. The proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary will also remain annexed to this deed.

IV. That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

V. That the present meeting, representing the whole corporate capital, was regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution:*

The general meeting resolved to increase the share capital of the Company by ten thousand Pound Sterling (GBP 10,000) from its current amount of two million eight hundred ninety-eight thousand Pound Sterling (GBP 2,898,000), represented by twenty-eight thousand nine hundred eighty (28,980) shares, with a nominal value of one hundred Pound Sterling (GBP 100) each, up to two million nine hundred eight thousand Pound Sterling (GBP 2,908,000), through the issue of one hundred (100) new shares, with a nominal value of one hundred Pound Sterling (GBP 100) each.

All the shareholders waiving their preferential subscription right, said new shares have been entirely subscribed by Pyrotex UK 1 Cooperative Coop S.A., a société coopérative organized as a société anonyme under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1331 Luxembourg, 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, for a total amount of ten thousand Pound Sterling (GBP 10,000), which shall be entirely allocated to the share capital of the Company.

Said new shares have been fully paid up in cash by Pyrotex UK 1 Cooperative Coop S.A., aforementioned, so that the total amount of ten thousand Pound Sterling (GBP 10,000) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

#### *Second resolution:*

The general meeting resolved to convert the Company from its original legal form of a société anonyme into the form of a société en commandite simple, in accordance with article 3 paragraph 5 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. The Conversion into a société en commandite simple will have no effect on the continuity of the Company's legal personality and, but for its legal form, the Company will continue its business as before the Conversion with all its assets and liabilities.

The general meeting further resolved that from an accounting and tax perspective, the Conversion will be considered as effective on the date of the present general meeting.

Following the Conversion, the Company will henceforth be referred to as the SCS.

*Third resolution:*

The general meeting resolved to change the name of the SCS from “Pyrotex UK 1 S.A.” into “Pyrotex UK 1 Cooperative & Cie SCS”.

*Fourth resolution:*

The general meeting resolved:

- I. to convert the currently issued twenty-nine thousand eighty (29,080) shares, with a nominal value of one hundred Pound Sterling (GBP 100) each, which are held by the shareholders, into interests in the SCS, as per the below;
- II. to appoint Pyrotex UK 1 Cooperative Coop S.A. as the general partner of the SCS with immediate effect;
- III. to grant to the general partner, who accepted, an interest in the SCS carrying the right to a priority share of income of ten thousand Pound Sterling (GBP 10,000) per annum and 0.1% of the voting rights in the SCS; and
- IV. to grant the limited partners interests in the SCS entitling to any remaining voting and financial rights.

Accordingly, the interests of the partners in the SCS would then be as follows:

A. the general partner of the SCS:

Pyrotex UK 1 Cooperative Coop S.A., aforementioned: 0.1% of any capital profits of the SCS and 0.1% of the voting rights in the SCS and a priority share of income of ten thousand Pound Sterling (GBP 10,000) per annum;

B. the limited partners of the SCS:

1. BATTLEBELOTTE B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Strawinskylaan 2701, 107722 Amsterdam, The Netherlands, registered with the chamber of commerce under number 55733050: 49.95% of any capital profits of the SCS, 49.95% of the voting rights in the SCS and after payment of the general partner's priority share of ten thousand Pound Sterling (GBP 10,000) 50% of any income profits of (and all other interests and rights in) the SCS; and

2. PSP KC TRUSTEE LIMITED, a private par value limited company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WVG, registered with the Jersey Companies' Registry under number 111118, in its capacity as the trustee of PSP KC Unit Trust: 49.95% of any capital profits of the SCS, 49.95% of the voting rights in the SCS and 50% after payment of the general partner's priority share of ten thousand Pound Sterling (GBP 10,000) of any income profits of (and all other interests and rights in) the SCS.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the above resolutions, the general meeting then resolved to replace the articles of association of the SCS with a limited partnership agreement of the SCS which shall now read as follows:

**“A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the units hereafter issued, a partnership in the form of a société en commandite simple, under the name of “Pyrotex UK 1 Cooperative & Cie SCS” (hereinafter the “SCS”).

**Art. 2.** The SCS is established for an unlimited duration.

**Art. 3.** The business of the SCS is and shall be to invest in and develop real estate assets, including the property, meaning Building B1, Block B, Kings Cross, London N1. The SCS shall not conduct or be involved in any other business without the unanimous prior written consent of the limited partners.

The business, affairs and management of the SCS shall be conducted by the general partner on behalf of the SCS in accordance with this agreement.

The business shall be carried on by the SCS solely from Luxembourg.

The SCS, acting through the general partner or any properly authorised agent or attorney, may execute, deliver and perform all deeds and documents, contracts and other undertakings, give such guarantees, consents or approvals and engage in all activities and transactions which may be necessary or advisable in order lawfully to carry out the business of the SCS or as may be required under this agreement.

**Art. 4.** The registered office of the SCS is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the same municipality or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by resolution of the general partner.

**B. SCS capital**

**Art. 5.** The partners' contributions in the SCS amount to two million nine hundred eight thousand Pound Sterling (GBP 2,908,000).

The voting rights of each partner at general meetings of the partners shall be in proportion to their respective interests in the capital profits of the SCS.

**Art. 6.** The partners' contributions may be changed at any time by unanimous decision of the general meeting of the partners.

**Art. 7.** Transfers of partnership interests are only permissible by the unanimous consent of all the partners. The transfer of partnership interests will not cause the dissolution of the SCS.

**Art. 8.** In accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code, a transfer of partnership interests shall be binding on the SCS only after the SCS has been notified of such transfer or has accepted it.

The general partners are severally and jointly liable for all liabilities of the SCS.

The limited partners are only liable to the extent of their contributions to the SCS.

### C. Management

**Art. 9.** The SCS is exclusively managed by Pyrotex UK 1 Cooperative Coop S.A. as its general partner and manager. Vis-à-vis third parties, the general partner has the most extensive power to act in the name of the SCS in all circumstances and to carry out and to authorize all acts and operations consistent with the SCS's purpose. The SCS shall be bound by the signature of any duly authorized representative of the general partner.

The limited partner(s) shall not interfere in any manner with the management of the SCS. Nevertheless, this prohibition is not directed against the opinions, counsels, acts of supervision and authorizations given to the general partner for the acts exceeding its powers.

### D. General meetings - Decision of the partners

**Art. 10.** Once a year, the partners shall meet or pass a written resolution (in each case, in Luxembourg) having on its agenda the approval of the balance sheet, of the profit and loss accounts and of the report of the general partner, the decision on the allocation of the results and the discharge to be granted to the general partner.

**Art. 11.** Collective decisions are taken in general meetings or, if all the limited partners so agree, by way of written vote. The meeting shall be convened by the general partner pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered mail from Luxembourg to all limited partners at least fifteen (15) days prior to the meeting. Nevertheless, a meeting not convened in accordance with the procedure set out above is valid if all the partners are represented. Resolutions shall be approved by unanimous consent of the limited partners and by the general partner.

### E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

**Art. 12.** The financial year of the SCS shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December of the same year.

**Art. 13.** The general partner prepares the annual balance sheet, the profit and loss accounts and the report of the general partner. The limited partners shall have the right to make themselves acquainted with the books and documents of the SCS without removal. They may be assisted by an expert.

**Art. 14.** The income, profits and gains of the SCS shall accrue to the partners as they arise in accordance with the proportions thereof to which the partners are entitled. Accordingly, each partner shall be responsible for the assessment and payment of any tax chargeable on or in respect of such income, profits and gains.

### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 15.** In the event of dissolution of the SCS, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators appointed by the partners. Failing such decision the general partner shall be appointed liquidator.

### G. General provision

**Art. 16.** For all matters not governed by these articles of association the partners shall refer to the laws of Luxembourg.

**Art. 17.** This limited partnership agreement may be amended by means of a private instrument or by a special notarial deed in accordance with article 4 of the law dated 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended."

#### *Sixth resolution:*

The general meeting confirmed that the registered office of the SCS will continue to be located at L-1855 Luxembourg, 44, Avenue John F. Kennedy.

#### *Seventh resolution:*

The general meeting acknowledged and accepted the resignation of Mr. Sven REIN, Mr. Martin HEYSE and Mr. François BENFEGHOUL as directors of the Company further to the Conversion and resolved to grant discharge to Mr. Sven REIN, Mr. Martin HEYSE and Mr. François BENFEGHOUL as directors of the Company for their mandates.

*Eighth resolution:*

The general meeting confirmed PricewaterhouseCoopers as independent auditor of the Company for the purpose of auditing the annual accounts of the Company for the financial period ended 31 December 2012.

There being no further business, the meeting is closed.

WHEREOF, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by an French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary this deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-quatre janvier.

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Pyrotex UK 1 S.A., une société anonyme existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 44, avenue John F. Kennedy, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 161.430, constituée suivant acte notarié du 8 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 22 juin 2011, numéro 1353 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 11 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 février 2012, numéro 339.

L'assemblée est ouverte à 19.30 heures, sous la présidence de Monsieur Laurent Schummer, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, lequel désigne comme secrétaire Madame Stéphanie Weydert, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit Madame Fouzia Benyahia, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, comme scrutatrice.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000) pour le porter de son montant actuel de deux millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille Livres Sterling (GBP 2.898.000), représenté par vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt (28.980) actions, ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100) chacune, à deux millions neuf cent huit mille Livres Sterling (GBP 2.908.000), par l'émission de cent (100) nouvelles actions, ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100) chacune, par un apport en numéraire et reconnaissance de la souscription des nouvelles actions;

2. Transformation de la forme juridique de la Société d'une société anonyme en une société en commandite simple (la «Transformation») et suite à la Transformation, la Société sera désignée comme la «Commandite»;

3. Changement de la dénomination de la Commandite de «Pyrotex UK 1 S.A.» à «Pyrotex UK 1 Cooperative & Cie SCS»;

4. Transformation de l'ensemble du capital social émis de la Commandite en parts d'associés, désignation de Pyrotex UK 1 Cooperative Coop S.A. comme l'associé commandité et création de la part de l'associé commandité;

5. Remplacement des statuts de la Société par un contrat social de société en commandite;

6. Confirmation du siège social de la Commandite;

7. Démission de M. Sven REIN, M. Martin HEYSE et M. François BENFEGHOUL en tant qu'administrateurs de la Société suite à la Transformation et la décharge de leurs mandats;

8. Confirmation de PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour procéder à l'audit des comptes annuels de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

III. Les procurations des actionnaires représentés, paraphées «ne varietur» par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte.

IV. Que l'intégralité du capital social représenté à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué préalablement à cette assemblée générale et qu'il a donc pu être fait abstraction des avis de convocation.

V. Que la présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, a été régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant.

L'assemblée générale a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000) pour le porter de son montant actuel de deux millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille Livres Sterling (GBP 2.898.000), représenté par vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt (28.980) actions, ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100) chacune, à deux millions neuf cent huit mille Livres Sterling (GBP 2.908.000), par l'émission de cent (100) nouvelles actions, ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100) chacune.

Tous les actionnaires ayant renoncé à leur droit de préférentiel de souscription, lesdites nouvelles actions ont été entièrement souscrites par Pyrotex UK 1 Cooperative Coop S.A., une société coopérative organisée comme une société anonyme sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au L-1331 Luxembourg, 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, et pas encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, pour un montant total de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000), qui seront entièrement affectés au capital social de la Société.

Lesdites nouvelles actions ont été entièrement libérées en numéraire par Pyrotex UK 1 Cooperative Coop S.A., susmentionnée, à ce que le montant total de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été montré au notaire soussigné.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale a décidé de transformer la Société de sa forme juridique initiale d'une société anonyme en la forme d'une société en commandite simple, conformément à l'article 3 alinéa 5 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. La Transformation en une société en commandite simple n'aura aucun effet sur la continuité de la personnalité morale de la Société et, sauf pour sa forme juridique, la Société poursuivra ses activités avec tous ses actifs et tous ses passifs comme avant la Transformation.

L'assemblée générale a également décidé que d'un point de vue comptable et fiscal, la Transformation sera considérée comme effective à la date de la présente assemblée générale.

Suite à la Transformation, la Société sera désormais désignée comme la Commandite.

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale a décidé de changer la dénomination de la Commandite de «Pyrotex UK 1 S.A.» en «Pyrotex UK 1 Cooperative & Cie SCS».

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale a décidé:

I. de transformer les vingt-neuf mille quatre-vingts (29.080) actions actuellement émises ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100) chacune, qui sont détenues par les actionnaires, en des participations dans la Commandite, tel qu'exposé ci-après;

II. de désigner Pyrotex UK 1 Cooperative Coop S.A. comme associé commandité de la Commandite avec effet immédiat;

III. d'attribuer à l'associé commandité, qui a accepté, une part dans la Commandite donnant le droit à un revenu préférentiel de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000.-) par an et 0,1% des droits de vote dans la Commandite; et

IV. d'attribuer aux associés commanditaires des parts dans la Commandite leur conférant les droits de vote et financiers résiduels.

Les parts des associés dans la Commandite seront par conséquent détenues comme suit:

A. l'associé commandité de la Commandite:

Pyrotex UK 1 Cooperative Coop S.A., susmentionnée: 0,1% de toutes les plus-values de la Commandite et 0,1% des droits de vote dans la Commandite et un droit à un revenu préférentiel de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000) par an;

B. les associés commanditaires de la Commandite:

1. BATTLEBELOTTE B.V., une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Strawinskylaan 2701, 107722 Amsterdam, Pays-Bas, inscrite à la chambre de commerce sous le numéro 55733050: 49,95% des plus-values de la Commandite, 49,95% des droits de vote dans la Commandite et après paiement de la part de revenu préférentiel de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000) 50% de tout profit réalisé par (et tous autres intérêts et droits dans) la Commandite; et

2. PSP KC TRUSTEE LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Jersey, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, inscrite au Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 111118, en sa qualité de trustee de PSP KC Unit Trust: 49,95% des plus-values de la Commandite, 49,95% des droits de vote dans la Commandite et 50% après paiement du revenu préférentiel de l'associé commandité de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000) de tout profit réalisé par (et tous autres intérêts et droits dans) la Commandite.

*Cinquième résolution:*

A la suite des résolutions précédentes, l'assemblée générale a décidé de remplacer les statuts de la Commandite par un contrat social de société en commandite de la Commandite qui aura désormais la teneur suivante:

**«A. Dénomination - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir des propriétaires des parts émises ci-après, une société en la forme d'une société en commandite simple, sous la dénomination «Pyrotex UK 1 Cooperative & Cie SCS» (ci-après la «Commandite»).

**Art. 2.** La Commandite est établi pour une durée illimitée.

**Art. 3.** L'activité de la Commandite est et sera d'investir dans et de développer des actifs immobiliers, y inclus la propriété, c'est-à-dire l'Immeuble B1, Bloc B, Kings Cross, London N1. La Commandite ne devra pas exercer ou être impliquée en une autre activité sans le consentement unanime écrit préalable des associés commanditaires.

Les affaires, les opérations et l'administration de la Commandite seront conduites par l'associé commandité au nom de la Commandite conformément à cette convention.

L'activité sera conduite par la Commandite exclusivement depuis le Luxembourg.

La Commandite, agissant par son associé commandité ou tout autre représentant ou mandataire dûment autorisé, peut exécuter, délivrer et effectuer tous actes et documents, contrats et autres opérations, donner de telles garanties, consentements ou approbations et s'engager dans toutes activités ou transactions qui peuvent être nécessaires ou recommandées en vue de mener les affaires de la Commandite en toute légalité ou tel qu'il pourra s'avérer nécessaire sous cette convention.

**Art. 4.** Le siège social de la Commandite est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune ou à tout autre lieu au Grand-Duché du Luxembourg par une résolution de l'associé commandité.

**B. Capital de la commandité**

**Art. 5.** Les apports des associés à la Commandite s'élèvent à deux millions neuf cent huit mille Livres Sterling (GBP 2.908.000).

Les droits de vote de chaque associé aux assemblées générales des associés seront proportionnels à leurs parts respectives aux plus-values de la Commandite.

**Art. 6.** Les apports des associés pourront être changés à tout moment par décision unanime de l'assemblée générale des associés.

**Art. 7.** Des transferts des parts des associés sont autorisés uniquement par le consentement unanime de tous les associés. Le transfert des parts des associés n'entraînera pas la dissolution de la Commandite.

**Art. 8.** Conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois, un transfert des parts des associés liera la Commandite seulement après que la Commandite ait reçu notification d'un tel transfert ou l'ait accepté.

Les associés commandités sont solidairement et conjointement responsables pour toutes les dettes de la Commandite.

Les associés commanditaires sont seulement responsables à hauteur de leurs apports dans la Commandite.

**C. Gérance**

**Art. 9.** La Commandite est exclusivement géré par Pyrotex UK 1 Cooperative Coop S.A., en tant que son associé commandité et gérant. Vis-à-vis des tiers, l'associé commandité a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Commandite en toutes circonstances et pour exécuter et autoriser tous actes et opérations conformément à l'objet de la Commandite. La Commandite sera lié par la signature de tout mandataire dûment autorisé de l'associé commandité.

Le/les associé(s) commandité(s) ne devraient intervenir d'aucune manière dans la gestion de la Commandite. Néanmoins, cette prohibition ne vaut pour les opinions, conseils, actes de surveillance et autorisations données à l'associé commandité pour les actes excédant ses pouvoirs.

**D. Assemblées générales - Décision des associés**

**Art. 10.** Une fois par an, les associés se réuniront ou adopteront des résolutions écrites (dans toute hypothèse au Luxembourg) ayant à l'ordre du jour l'approbation du bilan, des comptes de profits et pertes et du rapport de l'associé commandité, la décision sur l'affectation des résultats et la décharge donnée à l'associé commandité.

**Art. 11.** Des décisions collectives sont prises dans des assemblées générales ou, si tous les associés commanditaires y consentent, par vote écrit. L'assemblée sera convoquée par l'associé commandité suivant un avis contenant l'ordre du jour, envoyé par lettre recommandée du Luxembourg à tous les associés commanditaires au moins quinze (15) jours avant l'assemblée. Néanmoins, une assemblée, qui n'a pas été convoquée conformément à la procédure décrite ci-dessus,

délibère valablement si tous les associés sont représentés. Des résolutions seront approuvées par le consentement unanime des associés commanditaires et l'associé commandité.

### **E. Exercice social - Comptes annuels - Distribution des bénéfices**

**Art. 12.** L'exercice social de la Commandite commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 13.** L'associé commandité prépare le bilan annuel, les comptes de profits et pertes et le rapport de l'associé commandité. Les associés commanditaires auront un droit pour se familiariser avec les livres et documents de la Commandite sans limitation.

**Art. 14.** Les revenus, bénéfices et gains de la Commandite s'accumulent au fur et à mesure qu'ils surviennent en faveur des associés conformément aux proportions auxquels les associés y ont droit. Chaque associé sera par conséquent responsable pour l'évaluation et du paiement de tout impôt exigible sur ou en considération de tels revenus, bénéfices ou gains.

### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 15.** En cas de dissolution de la Commandite, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par les associés. En l'absence d'une telle décision, l'associé commandité sera désigné comme liquidateur.

### **G. Disposition générale**

**Art. 16.** Pour tous les points non régis par ces statuts les associés se référeront aux lois luxembourgeoises.

**Art. 17.** La présente convention de société en commandite de la Commandite pourra être modifiée au moyen d'un acte sous seing privé ou d'un acte notarié spécifique conformément à l'article 4 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

#### *Sixième résolution:*

L'assemblée générale a confirmé que le siège social de la Commandite restera établi à L-1855 Luxembourg, 44, Avenue John F. Kennedy.

#### *Septième résolution:*

L'assemblée générale a pris en compte et accepté la démission de Monsieur Sven REIN, Monsieur Martin HEYSE et Monsieur François BENFEGHOUL en tant qu'administrateurs de la Société suite à la Transformation et ont décidé de donner décharge à Monsieur Sven REIN, Monsieur Martin HEYSE et Monsieur François BENFEGHOUL en tant qu'administrateurs de la Société pour leurs mandats.

#### *Huitième résolution:*

L'assemblée générale a confirmé PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour procéder à l'audit des comptes annuels de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: L. SCHUMMER, S. WEYDERT, F. BENYAHIA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2013. LAC / 2013 / 4103. Reçu soixante quinze euros € 75,

*Le Receveur (signé): THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013017226/376.

(130020472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2013.

### **DWS Etoile, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement - Besonderer Teil - wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013012890/8.

(130015120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

---

**DWS Etoile, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil - wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013012889/8.

(130015112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

---

**Unilease S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 63.012.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Par jugement prononcé en date du 24 janvier 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme Unilease S.A.;

il a ordonné la publication par extrait du jugement au Mémorial;

il a déclaré que les frais sont à charge de la masse.

Pour extrait conforme

Paul LAPLUME / Alain RUKAVINA

*Les liquidateurs judiciaires*

Référence de publication: 2013017540/17.

(130020895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2013.

---

**Saint-Honoré Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.219.

**RECTIFICATIF**

Il y a lieu de rectifier comme suit la publication, dans le Mémorial C n° 120 du 14 janvier 2012, page 5756, de la mention du dépôt au Registre de commerce et des sociétés des comptes 2010 de la société Saint-Honoré Lux S.à r.l.:

au lieu de:

«Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.»,

lire:

«Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.»

Référence de publication: 2013019068/13.

---

**Communication Services Investment C.S.I. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 56.889.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille douze, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

WIMMER OVERSEAS CORP., établie et ayant son siège social à 2<sup>nd</sup> Floor, Swiss Bank Building, Panama City - République du Panama, représentée par Mr. Laurent BARNICH, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, sera annexée au présente acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. la société COMMUNICATION SERVICES INVESTMENT C.S.I. S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, enregistrée auprès du Registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.889 (la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Dudelange, en date du 11 novembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 45 du 1<sup>er</sup> février 1997;

II. le capital social de la Société a été fixé à trente et un mille onze euros et quarante-huit cents (31.011,48 EUR) représenté par mille deux cent cinquante et un (1.251) actions de valeur nominale de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents (24,79 EUR), chacune entièrement libérées;

III. la comparante est l'actionnaire unique de la Société;

IV. la comparante a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

V. la comparante, étant l'unique associée de la Société et agissant comme liquidatrice de la Société déclare:

- Prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la Société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement;

VI. la liquidation de la Société est dès lors à considérer comme clôturée;

VII. décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VIII. il a été procédé à l'annulation des actions de la Société;

IX. les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine ou à n'importe quelle adresse choisie par les associés.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à sept cents euros (700.- EUR).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Barnich, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56947. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000753/48.

(130000470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

#### **West African Trading Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 48.655.

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "WEST AFRICAN TRADING COMPANY S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 48.655, constituée suivant acte reçu le 2 septembre 1994, publié au Mémorial C numéro 517 de 1994.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fons MANGEN, Expert-Comptable, demeurant à Ettelbruck.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Suppression de la valeur nominale des actions.
- 2.- Conversion de la devise du capital social et de la comptabilité de euros en US Dollars au taux de change 1 EUR = 1,29032.- USD, afin de fixer le capital social à USD 80.000.-.
- 3.- Echange des 200 actions sans désignation de valeur nominale contre 80.000 actions d'une valeur nominale de USD 10.- chacune.
- 4.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de USD 880.000.- (huit cent quatre-vingt mille US Dollars), pour le porter de son montant actuel de USD 80.000.- (quatre-vingt mille US Dollars) à USD 960.000.- (neuf cent soixante mille US Dollars), par l'émission de 88.000 (quatre-vingt-huit mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 10.- (dix US Dollars) chacune, par apport en numéraire.
- 5.- Souscription et libération.
- 6.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.
- 7.- Suppression de l'article 12 des statuts et renumérotation subséquente des articles des statuts.
- 8.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité de euros en US Dollars, au taux de conversion conventionnellement fixé à 1 EUR = 1,29032.- US Dollars, afin de fixer le capital social à USD 80.000.- (quatre-vingt mille US Dollars).

Cette conversion est à considérer comme effective à la date du

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'échanger les 200 actions sans désignation de valeur nominale contre 8.000 actions d'une valeur nominale de USD 10.- chacune.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de USD 880.000.- (huit cent quatre-vingt mille US Dollars), pour le porter de son montant actuel de USD 80.000.- (quatre-vingt mille US Dollars) à USD 960.000.- (neuf cent soixante mille US Dollars), par l'émission de 88.000 (quatre-vingt-huit mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 10.- (dix US Dollars) chacune.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 88.000 actions nouvelles, l'actionnaire unique actuel, savoir la société Baïkal S.A.-SPF, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite Baïkal S.A.-SPF, prénommé, représenté par Monsieur Fons MANGEN, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 88.000 (quatre-vingt-huit mille) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de USD 880.000.- (huit cent quatre-vingt mille US Dollars), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Sixième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à USD 960.000.- (neuf cent soixante mille US Dollars), représenté par 96.000 (quatre-vingt-seize mille) actions d'une valeur nominale de USD 10.- (dix US Dollars) chacune.»

*Septième résolution*

L'assemblée décide de supprimer l'article 12 des statuts relatif aux conflits d'intérêts et de renuméroter en conséquence les articles suivants des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. MANGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61607. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013001400/76.

(130000014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Sinex Investment S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.855.

*Extrait des minutes du conseil d'administration tenu au siège social de la société le 6 décembre 2012 à 14h30*

Le conseil d'administration décide de remplacer PKF Abax Audit en tant que Réviseur Externe de la Société par Abax Professional Services, ayant son siège social au 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, et enregistré sous le numéro B134965 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, concernant l'audit des comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2012.

A Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013002717/16.

(130002037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**Securo Pro Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 150.232.

*Auszug aus dem Protokoll der vertagten Ordentlichen Generalversammlung der Securo Pro Lux S.A. die am 15. Oktober 2012 in Luxemburg stattfand:*

1. Die Ordentliche Generalversammlung beschließt, die folgenden Personen mit Wirkung zum 15. Oktober 2012 und bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Securo Pro Lux S.A. für das am 31. Dezember 2012 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zu Mitgliedern des Verwaltungsrates zu bestellen:

- Mario Warny (Vorsitzender des Verwaltungsrates);
- Reinolf Dibus (Verwaltungsratsmitglied);
- Frank Rybka (Verwaltungsratsmitglied).

2. Die Ordentliche Generalversammlung beschließt den Wirtschaftsprüfer, Ernst & Young S.A., wieder zum Wirtschaftsprüfer der Securo Pro Lux S.A. mit Wirkung zum 15. Oktober 2012 und bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Securo Pro Lux S.A. für das am 31. Dezember 2012 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Das Verwaltungsratsmitglied, Frank Rybka, hat seine Berufsadresse von 29, rue Auguste Liesch, L-8063 Bertrange nach 8, rue Fernand Mertens, L-2148 Luxembourg verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 04.01.2013.

Für Securo Pro Lux S.A.

Die Domizilstelle

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2013002714/26.

(130002236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**Segma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8354 Garnich, 55, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 120.235.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013002743/12.

(130001662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

**Securo Lux S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 150.149.

*Auszug aus dem Protokoll der vertagten Ordentlichen Generalversammlung der Securo Lux S.A. die am 15. Oktober 2012 in Luxemburg stattfand:*

1. Die Ordentliche Generalversammlung beschließt, die folgenden Personen mit Wirkung zum 15. Oktober 2012 und bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Securo Lux S.A. für das am 31. Dezember 2012 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zu Mitgliedern des Verwaltungsrates zu bestellen:

- Mario Warny (Vorsitzender des Verwaltungsrates);
- Reinolf Dibus (Verwaltungsratsmitglied);
- Frank Rybka (Verwaltungsratsmitglied).

2. Die Ordentliche Generalversammlung beschließt den Wirtschaftsprüfer, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., wieder zum Wirtschaftsprüfer der Securo Lux S.A. mit Wirkung vom 15. Oktober 2012 und bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Securo Lux S.A. für das am 31. Dezember 2012 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Das Verwaltungsratsmitglied, Frank Rybka, hat seine Berufsadresse von 29, rue Auguste Liesch, L-8063 Bertrange nach 8, rue Fernand Mertens, L-2148 Luxembourg verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 04.01.2013.

Für Securo Lux S.A.

Die Domizilstelle

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2013002713/26.

(130002237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

**Mafic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 171.047.

In the year two thousand twelve, on the 28<sup>th</sup> of December.

Before the undersigned Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "MAFIC S.A.", a société anonyme (joint stock company) having its registered office in L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand Duchy of Luxembourg), R.C.S Luxembourg B 171047, incorporated on August 21<sup>st</sup>, 2012 before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg), deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2377 of September 24<sup>th</sup>, 2012 and modified for the last time on December 10<sup>th</sup>, 2012 before the undersigned notary, deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 3026 of December 14<sup>th</sup>, 2012 (hereafter the "Company").

The General Meeting was presided by Mr Charles Duro, attorney at law, with professional address in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand Duchy of Luxembourg).

The chairman appointed as secretary Ms Karine Mastinu, attorney at law, with professional address at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand Duchy of Luxembourg).

The General Meeting elected as scrutineer Mr Lionel Bonifazzi, attorney at law, with professional address in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand Duchy of Luxembourg).

The chairman requested the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here attached to be registered with the minutes.

II. It appears from the attendance list established and certified by the members of the bureau that all the shares issued are present or represented at this meeting which is consequently duly constituted and may deliberate and decide upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.

III. The agenda of the General Meeting was the following:

*Agenda*

- I. Waiving of notice right;
2. Reduction of the nominal value of the shares of the Company from one euro (1,- eur) per share to one eurocent (0,01 eur) per share by increase of the number of the shares representing the share capital of the Company;
3. Amendment of article 6 of the by-laws of the Company so as to reflect the decisions taken;
4. Miscellaneous.

After discussion and deliberation of the foregoing, the General Meeting passed the following resolutions by unanimous decisions:

*First resolution*

The General Meeting resolved to waive its right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledged being sufficiently informed on the agenda and considered being validly convened and therefore agreed to deliberate and vote upon all the items of the agenda.

*Second resolution*

The General Meeting resolved to reduce the nominal value of the shares of the Company from one euro (1.- eur) per share to one eurocent (0.01 eur) per share by increase of the number of the shares representing the share capital of the Company.

Consequently:

- The issued share capital of the Company is set at fifty one thousand euro (51,000.- eur) represented by five million one hundred thousand (5,100,000) Ordinary Shares and zero (0) Preferred Shares, both with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and with such rights and obligations as set out in the by-laws of the Company, entirely paid in, and divided into ten (10) Classes of Ordinary Shares from class A to class J and ten (10) Classes of Preferred Shares from class A to class J;
- The authorized share capital of the Company (including the issued share capital) is set at eighty four thousand one hundred and fifty euro (84,150.- eur) represented by eight million four hundred and fifteen thousand (8,415,000) shares divided into five million eight hundred sixty five thousand (5,865,000) Ordinary Shares and two million five hundred and fifty thousand (2,550,000) Preferred Shares, both with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) per share and such rights and obligations as set out in the by-laws of the Company and divided into ten (10) Classes of Ordinary Shares from class A to class J and ten (10) Classes of Preferred Shares from class A to class J

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the General Meeting resolved to amend article 6 of the by-laws of the Company which will now be read as follows:

**Art. 6. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at fifty one thousand euro (51,000.- eur) represented by five million one hundred thousand (5,100,000) Ordinary Shares and zero (0) Preferred Shares, both with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and with such rights and obligations as set out in the Articles, entirely paid in, and divided into ten (10) Classes of Ordinary Shares from class A to class J and ten (10) Classes of Preferred Shares from class A to class J as follows:

- 510,000 ordinary class A shares ("Ordinary Class A Shares"); 0 preferred class A shares ("Preferred Class A Shares");
- 510,000 ordinary class B shares ("Ordinary Class B Shares"); 0 preferred class B shares ("Preferred Class B Shares");
- 510,000 ordinary class C shares ("Ordinary Class C Shares"); 0 preferred class C shares ("Preferred Class C Shares");
- 510,000 ordinary class D shares ("Ordinary Class D Shares"); 0 preferred class D shares ("Preferred Class D Shares");
- 510,000 ordinary class E shares ("Ordinary Class E Shares"); 0 preferred class E shares ("Preferred Class E Shares");
- 510,000 ordinary class F shares ("Ordinary Class F Shares"); 0 preferred class F shares ("Preferred Class F Shares");
- 510,000 ordinary class G shares ("Ordinary Class G Shares"); 0 preferred class G shares ("Preferred Class G Shares");
- 510,000 ordinary class H shares ("Ordinary Class H Shares"); 0 preferred class H shares ("Preferred Class H Shares");
- 510,000 ordinary class I shares ("Ordinary Class I Shares"); 0 preferred class I shares ("Preferred Class I Shares");
- 510,000 ordinary class J shares ("Ordinary Class J Shares"); 0 preferred class J shares ("Preferred Class J Shares")."

Without prejudice to other designations used in the Articles, the Ordinary Shares and the Preferred Shares (including the respective classes from Ordinary Class A to Class J and from Preferred Class A to Class J) are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares" and each a "Share".

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decision of the Board of Directors subject to the availability of funds determined by the Board of Directors on the basis of the Interim Accounts.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase by the Company and subsequent cancellations of Classes of Shares, such repurchases and cancellations of Classes of Shares shall be made in the reverse alphabetical order of the Classes of Shares (starting with Ordinary J and Preferred J).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares, such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class of Shares to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the Board of Directors) and the holders of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Cancellation Value per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes Ordinary J, Ordinary I, Ordinary H, Ordinary G, Ordinary F, Ordinary E, Ordinary D, Ordinary C, Ordinary B and Ordinary A as well as Preferred J, Preferred I, Preferred H, Preferred G, Preferred F, Preferred E, Preferred D, Preferred C, Preferred B and Preferred A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

The authorized share capital of the Company (including the issued share capital) is set at eighty four thousand one hundred and fifty euro (84,150.- eur) represented by eight million four hundred and fifteen thousand (8,415,000) shares divided into five million eight hundred and sixty five thousand (5,865,000) Ordinary Shares and two million five hundred and fifty thousand (2,550,000) Preferred Shares, with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) per share and such rights and obligations as set out in the Articles and divided into ten (10) Classes of Ordinary Shares from class A to class J and ten (10) Classes of Preferred Shares from class A to class J as follows:

- 586,500 Ordinary Class A Shares; 255,000 Preferred Class A Shares;
- 586,500 Ordinary Class B Shares; 255,000 Preferred Class B Shares;
- 586,500 Ordinary Class C Shares; 255,000 Preferred Class C Shares;
- 586,500 Ordinary Class D Shares; 255,000 Preferred Class D Shares;
- 586,500 Ordinary Class E Shares; 255,000 Preferred Class E Shares;
- 586,500 Ordinary Class F Shares; 255,000 Preferred Class F Shares;
- 586,500 Ordinary Class G Shares; 255,000 Preferred Class G Shares;
- 586,500 Ordinary Class H Shares; 255,000 Preferred Class H Shares;
- 586,500 Ordinary Class I Shares; 255,000 Preferred Class I Shares;
- 586,500 Ordinary Class J Shares; 255,000 Preferred Class J Shares;"

The authorized share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Board of Directors is authorized for a period of five years from the date of publication of the present deed to increase from time to time the issued share capital within the limits of the authorized share capital exclusively as follows:

1. up to an amount of twenty five thousand five hundred euro (25,500.- eur) for the purpose of the exercise of subscription rights to be issued over Preferred Shares of the Company; the new Preferred Shares shall at the initiative of the Board of Directors be issued with or without an issue premium and paid up by contribution in cash or in kind or in any other way to be determined by the Board of Directors; and

2. up to an amount of seven thousand six hundred and fifty euro (7650.- eur) for the purpose of the exercise of options to be issued over ordinary shares of the Company in the frame of the employee share option plan.

The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares being issued.

Since no other items are on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at € 1,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English notes that upon request of the appearing persons the present deed is made in English followed by a French translation and in case of divergence between the English and the French, the English will prevail.

Done in Luxembourg at the date indicated at the beginning of the deed.

The deed having been read to the comparing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the appearing persons have signed together with the notary the present deed.

**French version:**

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «MAFIC S.A.», une société anonyme ayant son siège social situé à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S Luxembourg B 171047, constituée le 21 août 2012 par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2377 du 24 septembre 2012 modifié la dernière fois le 10 décembre 2012 par devant le notaire soussigné, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 3026 du 14 décembre 2012 (ci-après «la Société»).

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Maître Charles Duro, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Maître Karine Mastinu, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Maître Lionel Bonifazzi, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence. Ladite liste de présence ainsi que les procurations signées par les comparants et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui

II. Il ressort de la liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que toutes les actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée qui est dès lors valablement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points à l'ordre du jour ci-après reproduit..

III.- Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

*Agenda*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Réduction de la valeur nominale des actions de la Société de un euro (1,- eur) par action à un centime d'euro (0,01 eur) par action par augmentation du nombre d'actions représentant le capital social de la Société;
3. Modification de l'article 6 de statuts de la Société afin de refléter les décisions prises;
4. Divers.

Après discussion et délibération, l'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale a décidé de renoncer à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; les actionnaires reconnaissant avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considérant être valablement convoqués et en conséquence ont accepté de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale a décidé de réduire la valeur nominale des actions de la Société de un euro (1,- eur) par action à un centime d'euro (0,01 eur) par action par augmentation du nombre d'actions représentant le capital social de la Société.

Par conséquent:

- Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinquante et un mille euros (EUR 51.000,-), représenté par cinq millions et cent mille (5.100.000) Actions Ordinaires et zéro (0) Actions Privilégiées, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et ayant les droits et obligations tels que prévus par les statuts de la Société, entièrement libérées, et réparties en dix (10) Classes d'Actions Ordinaires de la classe A à la classe J et dix (10) Classes d'Actions Privilégiées de la classe A à la classe J;

- Le capital social autorisé de la Société (incluant le capital social souscrit) est fixé à quatre-vingt-quatre mille cent cinquante euros (84.150,- eur) représenté par huit millions quatre cent quinze mille (8.415.000) actions divisées en cinq millions huit cent soixante-cinq mille (5.865.000) Actions Ordinaires et deux millions cinq cent cinquante mille (2.550.000) Actions Privilégiées, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 eur) chacune et ayant les droits et obligations prévus par les statuts de la Société, entièrement libérées, et réparties en dix (10) Classes d'Actions Ordinaires de la classe A à la classe J et dix (10) Classes d'Actions Privilégiées de la classe A à la classe J.

### *Troisième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'Assemblée Générale a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société lequel aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 6. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinquante et un mille euros (EUR 51.000,-), représenté par cinq millions et cent mille (5.100.000) Actions Ordinaires et zéro (0) Actions Privilégiées, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et ayant les droits et obligations tels que prévus par les Statuts, entièrement libérées, et réparties en dix (10) Classes d'Actions Ordinaires de la classe A à la classe J et dix (10) Classes d'Actions Privilégiées de la classe A à la classe J, comme suit:

- 510.000 actions ordinaires de la classe A (les "Actions Ordinaires de Classe A"); 0 actions privilégiées de la classe A (les "Actions Privilégiées de Classe A")
- 510.000 actions ordinaires de la classe B (les "Actions Ordinaires de Classe B"); 0 actions privilégiées de la classe B (les "Actions Privilégiées de Classe B");
- 510.000 actions ordinaires de la classe C (les "Actions Ordinaires de Classe C"); 0 actions privilégiées de la classe C (les "Actions Privilégiées de Classe C");
- 510.000 actions ordinaires de la classe D (les "Actions Ordinaires de Classe D"); 0 actions privilégiées de la classe D (les "Actions Privilégiées de Classe D");
- 510.000 actions ordinaires de la classe E (les "Actions Ordinaires de Classe E"); 0 actions privilégiées de la classe E (les "Actions Privilégiées de Classe E");
- 510.000 actions ordinaires de la classe F (les "Actions Ordinaires de Classe F"); 0 actions privilégiées de la classe F (les "Actions Privilégiées de Classe F");
- 510.000 actions ordinaires de la classe G (les "Actions Ordinaires de Classe G"); 0 actions privilégiées de la classe G (les "Actions Privilégiées de Classe G");
- 510.000 actions ordinaires de la classe H (les "Actions Ordinaires de Classe H"); 0 actions privilégiées de la classe H (les "Actions Privilégiées de Classe H");
- 510.000 actions ordinaires de la classe I (les "Actions Ordinaires de Classe I"); 0 actions privilégiées de la classe I (les "Actions Privilégiées de Classe I");
- 510.000 actions ordinaires de la classe J (les "Actions Ordinaires de Classe J"); 0 actions privilégiées de la classe J (les "Actions Privilégiées de Classe J").

Sans préjudice à d'autres désignations utilisées dans les Statuts, les Actions Ordinaires et les Actions Privilégiées (comprenant les classes respectives Ordinaires de classe A à J et d'actions Privilégiées de Classes A à J) seront définies ci-après les "Classes d'Actions" et individuellement comme une "Classe d'Actions"; et ensemble les actions de toutes les Classes d'Actions seront définies les "Actions" et individuellement une "Action".

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions par décision du Conseil d'Administration sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil d'Administration sur base des Comptes Intérimaires.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs Actions, voire d'une ou plusieurs Classes d'Actions par le rachat par la Société et l'annulation subséquente de toutes les Actions émises dans la (les) Classe (s) d'Actions. De tels rachats et annulations de Classe(s) d'Actions devront être effectués dans l'ordre alphabétique inversé des Classes d'Actions (en commençant par les Actions Ordinaires et les Actions Privilégiées de la classe J).

Dans le cas d'un rachat et d'une annulation d'une Classe d'Actions en vue de procéder à une réduction de capital social, les détenteurs d'Actions de la classe rachetée et annulée concernée auront droit au Montant Disponible au prorata du nombre de Actions qu'ils détiennent dans la Classe d'Action rachetée et annulée (dans la limite cependant du Montant d'Annulation Total tel que déterminé par le Conseil d'Administration) et les détenteurs d'Actions de la classe d'Action rachetée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque Action détenue par eux dans ladite Classe et annulée.

La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions émises dans la Classe d'Actions à racheter et à annuler.

Le Montant Total d'Annulation sera le montant déterminé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur la base des Comptes Intérimaires. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes Ordinaire J, Ordinaire I, Ordinaire H, Ordinaire G, Ordinaire F, Ordinaire E, Ordinaire D, Ordinaire C, Ordinaire B et

Ordinaire A de même que Privilégiée J, Privilégiée I, Privilégiée H, Privilégiée G, Privilégiée F, Privilégiée E, Privilégiée D, Privilégiée C, Privilégiée B, et Privilégiée A sera égal au Montant Disponible de la Classe concernée au moment de l'annulation de cette Classe d'Actions, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, étant entendu que le Montant Total d'Annulation ne pourra jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

Une fois les Actions de la ou des Classes d'Actions concernées rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Action devient due et payable par la Société.

Le capital social autorisé de la Société (incluant le capital social souscrit) est fixé à quatre-vingt-quatre mille cent cinquante euros (84.150,- eur) représenté par huit millions quatre cent quinze mille (8.415.000) actions divisées en cinq millions huit cent soixante-cinq mille (5.865.000) Actions Ordinaires et deux millions cinq cent cinquante mille (2.550.000) Actions Privilégiées, d'un centime d'euro (0,01 eur) chacune et ayant les droits et obligations prévus par les Statuts, et réparties en dix (10) classes d'Actions Ordinaires de la classe A à la classe J et dix (10) Classes d'Actions Privilégiées de la classe A à la classe J comme suit:

- 586.500 Actions Ordinaires de Classe A; 255.000 Actions Privilégiées de Classe A;
- 586.500 Actions Ordinaires de Classe B; 255.000 Actions Privilégiées de Classe B;
- 586.500 Actions Ordinaires de Classe C; 255.000 Actions Privilégiées de Classe C;
- 586.500 Actions Ordinaires de Classe D; 255.000 Actions Privilégiées de Classe D;
- 586.500 Actions Ordinaires de Classe E; 255.000 Actions Privilégiées de Classe E;
- 586.500 Actions Ordinaires de Classe F; 255.000 Actions Privilégiées de Classe F;
- 586.500 Actions Ordinaires de Classe G; 255.000 Actions Privilégiées de Classe G;
- 586.500 Actions Ordinaires de Classe H; 255.000 Actions Privilégiées de Classe H;
- 586.500 Actions Ordinaires de Classe I; 255.000 Actions Privilégiées de Classe I;
- 586.500 Actions Ordinaires de Classe J; 255.000 Actions Privilégiées de Classe J;

Le capital autorisé de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte d'augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit dans les limites du capital social autorisé exclusivement comme suit:

1) pour un montant maximum de vingt-cinq mille cinq cents euros (25.500,- eur) en Actions Privilégiées de la Société émises dans le cadre de l'exercice de droits de souscription; les nouvelles Actions Privilégiées seront, à l'initiative du Conseil d'Administration, émises avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en numéraire ou en nature ou de toute autre manière à déterminer par le Conseil d'Administration, et;

2) pour un montant maximum de sept mille six cent cinquante euros (7.650,- eur) en Actions Ordinaires de la Société pour permettre l'exercice d'options qui seront émises sur des Actions Ordinaires de la Société dans le cadre du plan d'options d'actions des employés.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges qui seront supportées par la Société comme résultat du présent acte sont estimés à € 1.200,-.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DURO, MASTINU, BONIFAZZI, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02/01/2013. Relation: EAC/2013/12. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 04 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002578/298.

(130001965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

**Sharkey S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 32.413.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

*Administrateur / Administrateur*

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

*Gérant / Gérant*

Ed. Patteet / J.P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2013002748/15.

(130001771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

**SJ Properties Chocolate LuxCo1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.538.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 janvier 2013.

TMF (Luxembourg) S.A.

*Signatures*

*Agent de domiciliation*

Référence de publication: 2013002755/14.

(130002217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

**Sport Auto Loisirs Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 35, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 111.251.

*Extrait de résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2012*

*Première résolution*

L'assemblée générale constate que le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.

*Troisième résolution*

Sont nommés administrateurs de la société:

Monsieur Christian Kelders, administrateur-délégué, demeurant à L-7473 Schoenfels 20, Kremesch Oicht.

Madame Chantal Bihet, administrateur, demeurant à L-7473 Schoenfels 20, Kremesch Oicht.

Monsieur Victor Elvinger, administrateur, demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg 31, rue d'Eich.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer commissaire aux comptes, Madame Michèle Lutgen, demeurant à L-8720 Rippweiler 27, Hauptstrooss, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2018.

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Christian Kelders / Chantal Bihet / Victor Elvinger.

Référence de publication: 2013002728/25.

(130001695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

**Opportunity Fund III Property XXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.388.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la décision du seul associé de la Société prise le 14 décembre 2012:

- que la décision du seul associé de la Société prise le 14 décembre 2012 que Monsieur Roger Ely, né le 17 janvier 1952 à Hundleby et demeurant au 53 Five Arches, Orton Wistow, Peterborough, PE2 6FO, Royaume Uni, a démissionné de son poste de Gérant de la Société avec effet au 14 décembre 2012.

-

- que la décision du seul associé de la Société prise le 14 décembre 2012 que Monsieur Michael Anthony Ussher, né le 12 janvier 1957 à Knutsford, Cheshire, Royaume Uni et demeurant au 7, Warrender Way, Ruislip, HA4 8EB, Royaume Uni, a été nommé en qualité de Gérant de la Société avec effet au 14 décembre 2012 pour une durée indéterminée.

Au terme de cette nomination, la composition du Conseil de gérance est désormais la suivante:

- Kike-Oramba Kembi
- John Sutherland
- Michael Anthony Ussher

L'associé unique confère tous pouvoirs aux dirigeants de la Société, au secrétaire général de la Société, à l'agent administratif de la Société à l'effet d'entreprendre toute action, de signer tout document et d'effectuer toutes les formalités requises par la loi pour mettre en œuvre la présente décision.

Fait au Luxembourg, 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2013002632/25.

(130002381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

**SJ Properties Chocolate LuxCo1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.538.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 janvier 2013.

TMF (Luxembourg) S.A.

Signatures

*Agent de domiciliation*

Référence de publication: 2013002756/14.

(130002218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

**PEF Route d'Arlon Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 115.062.

Il résulte d'un courrier adressé à l'actionnaire unique de la Société en date du 21 décembre 2012 que M. Oliver May a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet au 21 décembre 2012 à 18h00.

Par conséquent, le conseil d'administration de la Société sera composé au 21 décembre 2012 des administrateurs suivants:

- M. Ruediger SCHWARZ; et
- M. Benjamin HARTMEIER.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002661/15.

(130001598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

**Perseus Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 157.465.

*Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 28 décembre 2012*

En date du 28 décembre 2012, les actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Yves Cheret en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 31 décembre 2012;
- d'accepter la démission de Monsieur Philippe Leclercq en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 31 décembre 2012;
- de nommer Monsieur Wim Rits, né le 14 juin 1970, à Merksem, Belgique, demeurant professionnellement à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et ce pour une durée de six (6) ans;
- de nommer Madame Barbara Neuerburg, née le 18 mai 1979, à Krumbach, Allemagne, demeurant professionnellement à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et ce pour une durée de six (6) ans;

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- \* Calamin Associates Limited, administrateur de catégorie A
- \* Monsieur Wim Rits, administrateur de catégorie B
- \* Madame Barbara Neuerburg, administrateur de catégorie B
- \* Monsieur Joachim Grendel, administrateur de catégorie A
- \* Monsieur Wolf Waschkuhn, administrateur de catégorie A
- \* Monsieur Harald Stöber, administrateur de catégorie A

- Le siège social de la Société est transféré du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002652/30.

(130001711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

**Opportunity Fund III Property XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.385.

**EXTRAIT**

Il résulte de la décision du seul associé de la Société prise le 14 décembre 2012:

- que la décision du seul associé de la Société prise le 14 décembre 2012 que Monsieur Roger Ely, né le 17 janvier 1952 à Hundleby et demeurant au 53 Five Arches, Orton Wistow, Peterborough, PE2 6FO, Royaume Uni, a démissionné de son poste de Gérant de la Société avec effet au 14 décembre 2012.
- que la décision du seul associé de la Société prise le 14 décembre 2012 que Monsieur Michael Anthony Ussher, né le 12 janvier 1957 à Knutsford, Cheshire, Royaume Uni et demeurant au 7, Warrender Way, Ruislip, HA4 8EB, Royaume Uni, a été nommé en qualité de Gérant de la Société avec effet au 14 décembre 2012 pour une durée indéterminée.

Au terme de cette nomination, la composition du Conseil de gérance est désormais la suivante:

- Kike-Oramba Kambi
- John Sutherland
- Michael Anthony Ussher

L'associé unique confère tous pouvoirs aux dirigeants de la Société, au secrétaire général de la Société, à l'agent administratif de la Société à l'effet d'entreprendre toute action, de signer tout document et d'effectuer toutes les formalités requises par la loi pour mettre en oeuvre la présente décision.

Fait au Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2013002628/24.

(130001851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

**Opportunity Fund III Property XVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.373.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte de la décision du seul associé de la Société prise le 14 décembre 2012:

- que la décision du seul associé de la Société prise le 14 décembre 2012 que Monsieur Roger Ely, né le 17 janvier 1952 à Hundleby et demeurant au 53 Five Arches, Orton Wistow, Peterborough, PE2 6FO, Royaume Uni, a démissionné de son poste de Gérant de la Société avec effet au 14 décembre 2012.

-

- que la décision du seul associé de la Société prise le 14 décembre 2012 que Monsieur Michael Anthony Ussher, né le 12 janvier 1957 à Knutsford, Cheshire, Royaume Uni et demeurant au 7, Warrender Way, Ruislip, HA4 8EB, Royaume Uni, a été nommé en qualité de Gérant de la Société avec effet au 14 décembre 2012 pour une durée indéterminée.

Au terme de cette nomination, la composition du Conseil de gérance est désormais la suivante:

- Kike-Oramba Kembi
- John Sutherland
- Michael Anthony Ussher

L'associé unique confère tous pouvoirs aux dirigeants de la Société, au secrétaire général de la Société, à l'agent administratif de la Société à l'effet d'entreprendre toute action, de signer tout document et d'effectuer toutes les formalités requises par la loi pour mettre en oeuvre la présente décision.

Fait au Luxembourg, 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2013002630/25.

(130002384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

**RM, SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-3501 Dudelange, 38, rue Aloyse Kayser.

R.C.S. Luxembourg E 4.142.

—  
La propriété des parts se répartit comme suit:

99 parts Monsieur Rizk Mouwannes, demeurant à 38, rue Aloyse Kayser L-3501 Dudelange

1 part Mouwannes Groupe siège social L-3501 Dudelange, 38, rue Aloyse Kayser R.C.S. Luxembourg E4954.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013002699/13.

(130002092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

**Produitsblack Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 13, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 153.181.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 14 décembre 2012*

1) Madame Emmanuelle TURETTA n'est plus associée.

2) Monsieur Ahmed SLIB né le 24 mai 1971 à Thionville (France), demeurant 68, rue Adolphe Fischer à L-1520 Luxembourg, possède 500 parts.

3) L'assemblée générale décide de nommer gérant pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame Emmanuelle TURETTA, Monsieur Ahmed SLIB né le 24 mai 1971 à Thionville (France), demeurant 68, rue Adolphe Fischer à L-1520 Luxembourg. Le gérant dispose du pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013002676/16.

(130001980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

**Ricon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 173.642.

Changement suivant les contrats de cession de parts du 20 décembre 2012:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.A.: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associés:

|                                                                                                                                                                                                                      | Parts<br>sociales |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| M. Charbel Michel ABOU-JAOUDE, né le 15 juillet 1962 au Liban, demeurant à Zuhair Bakhit Belal Saeed, Villa 3, 521 – Al Barshaa 2 <sup>ème</sup> , Dubai (Emirats Arabes Unis) . . . . .                             | 6.250             |
| M. Patrick Joseph TANGNEY, né le 25 juin 1969 à New York (Etats Unis d'Amérique), demeurant à Khalid Ahmed Ali Alahammadi Tower – E2, appartement 205, Burj Dubai Development, Dubai (Emirats Arabes Unis) . . . . . | 6.250             |
| Total . . . . .                                                                                                                                                                                                      | 12.500            |

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Ricon Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013002685/23.

(130002010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

**AGO'S S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 92, boulevard Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.002.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2012*

L'an deux mille douze, le trente novembre.

Les associés:

1 )Monsieur Fikret AGOVIC, demeurant à L-4267 Esch-sur-Alzette, 23, rue Albert Goedert

2) Monsieur Fuad AGOVIC, demeurant à L-4267 Esch-sur-Alzette, 23, rue Albert Goedert

agissant en leur qualité d'associés de la société AGO'S S.à r.l. avec siège social à L-4170 Esch-sur-Alzette, 92, boulevard Kennedy, ont déclaré prendre les décisions suivantes:

3) Cession de parts

Monsieur Fuad AGOVIC, préqualifié, cède ses 50 parts pour un montant de six mille deux cent cinquante euros (6250.- €) à Monsieur Fikret AGOVIC, préqualifié, lequel accepte.

Suite à cette cession de parts, le capital social est souscrit comme suit:

|                                                 |           |
|-------------------------------------------------|-----------|
| - Monsieur Fikret AGOVIC, préqualifié . . . . . | 100 parts |
| Total . . . . .                                 | 100 parts |

4) Démission gérant technique

Monsieur Enrique POZAS AGUADO, demeurant à L-4122 Esch-sur-Alzette, 24 rue de la Fontaine, a démissionné avec effet immédiat de sa fonction de gérant technique de la société AGO'S S.à r.l.

5) Révocation gérant administratif.

Monsieur Fuad AGOVIC, préqualifié, a été révoqué avec effet immédiat de sa fonction de gérant administratif de la société AGO'S S.à r.l.

6) Nomination gérant technique et administratif

Monsieur Fikret AGOVIC, préqualifié, est nommé comme gérant technique et administratif de la société AGO'S S.à r.l.

La société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique.

Fuad AGOVIC / FIKRET AGOVIC.

Référence de publication: 2013002855/31.

(130002279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

**Blackstone Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.155.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 2 janvier 2013.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 2 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013002857/17.

(130001830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

**Thelmas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.295.

—  
Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013002797/12.

(130002194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

**Opportunity Fund III Property XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.372.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte de la décision du seul associé de la Société prise le 14 décembre 2012:

- que la décision du seul associé de la Société prise le 14 décembre 2012 que Monsieur Roger Ely, né le 17 janvier 1952 à Hundleby et demeurant au 53 Five Arches, Orton Wistow, Peterborough, PE2 6FO, Royaume Uni, a démissionné de son poste de Gérant de la Société avec effet au 14 décembre 2012.

—

- que la décision du seul associé de la Société prise le 14 décembre 2012 que Monsieur Michael Anthony Ussher, né le 12 janvier 1957 à Knutsford, Cheshire, Royaume Uni et demeurant au 7, Warrender Way, Ruislip, HA4 8EB, Royaume Uni, a été nommé en qualité de Gérant de la Société avec effet au 14 décembre 2012 pour une durée indéterminée.

Au terme de cette nomination, la composition du Conseil de gérance est désormais la suivante:

- Kike-Oramba Kembi
- John Sutherland
- Michael Anthony Ussher

L'associé unique confère tous pouvoirs aux dirigeants de la Société, au secrétaire général de la Société, à l'agent administratif de la Société à l'effet d'entreprendre toute action, de signer tout document et d'effectuer toutes les formalités requises par la loi pour mettre en œuvre la présente décision.

Fait au Luxembourg, 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2013002629/25.

(130002385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**Thelmas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.295.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 décembre 2012*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Gerard VAN HUNEN, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

L'Assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de COVENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013002796/23.

(130002193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**Seka S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.142.

---

Aux Actionnaires de la société

Par la présente, nous vous informons que nous démissionnons de notre mandat de Commissaire aux Comptes de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

FIDUCIAIRE VINCENT LA MENDOLA SARL

Référence de publication: 2013002745/12.

(130001560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**BRE/CP Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 111.983.

---

**EXTRAIT**

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 2 janvier 2013.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, BRE/CPE Holdco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 2 janvier 2013.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 3 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 2 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

*Pour la Société*

*Signature*

Référence de publication: 2013002861/19.

(130001890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

**X-Change Concept S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 138.768.

La société

DMS & Associés S.à r.l.

43, boulevard Prince Henri

L-1724 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B46477

Ici représentée par Monsieur Luc Sunnen

Dénonce le siège de:

La société

X-Change Concept SA

43, Boulevard du Prince Henri

L-1724 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B138768

Avec date d'effet au 27/12/2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DMS & Associés S.à r.l.*

*Luc Sunnen*

Référence de publication: 2013002839/22.

(130001868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

**Royal Appliance Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 52.725,78.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 53.008.

*Constatation de cession de parts sociales*

Suite à une convention de cession de parts sociales conclue sous-seing privé en date du 23 août 2011, il résulte que le capital social de la société ROYAL APPLIANCE LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l. est désormais intégralement détenu par la société de droit hongkongais Techtronic industries Co. Ltd, avec siège 24/F, CDW Building, 388 Castle Peak Road, Tsuen Wan New Town, inscrite auprès du registre des sociétés de Hong Kong sous le numéro 151812.

Luxembourg, le 7 décembre 2012.

*Pour extrait conforme*

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013002686/17.

(130001663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

**Promo Bous S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 132.195.

Il résulte de les actes de cession des parts sociales intervenu en date du 7 novembre 2012 et du 7 décembre 2012 que la répartition du capital est dorénavant la suivante:

|                                                                                                    |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Rosa FIRULLI, née le 11 juillet 1960, demeurant au 31, rue T. Aubart à L-4907 Bascharage . . . . . | 17 parts  |
| WATT LUX S.A., ayant son siege social 27, rue Glück à L-1632 Luxembourg . . . . .                  | 83 parts  |
| Total . . . . .                                                                                    | 100 parts |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013002678/15.

(130002197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**Zilmfinanz AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1711 Luxembourg, 1, rue Bernard Haal.

R.C.S. Luxembourg B 116.417.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 13 mars 2012*

*Première résolution*

L'assemblée générale constate que le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes est venu à échéance.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes.

*Troisième résolution*

Sont nommés administrateurs de la société:

1. Monsieur Zilm Gert, administrateur-délégué, demeurant à L-1711 Luxembourg 1 rue Bernard Haal.
2. Monsieur Nieboer Henning, administrateur, demeurant à L-6689 Merttert 16 Fielsmillen.
3. Madame Zilm Johanna, administrateur, demeurant à GB-E5 9QJ London 30 Cotesbach Road.

L'assemblée décide de nommer commissaire aux comptes, la SOCIÉTÉ LUXEMBOURGEOISE DE RÉVISION SARL société à responsabilité limitée avec siège social à Luxembourg 246, rue de Beggen L-1220 Luxembourg, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2018.

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Zilm Gert / Nieboer Henning / Zilm Johanna.

Référence de publication: 2013002847/26.

(130001702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**S A R A , SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-3501 Dudelange, 38, rue Aloyse Kayser.

R.C.S. Luxembourg E 2.769.

—  
La propriété des parts se répartit comme suit:

99 parts Monsieur Rizk Mouwannes, demeurant à 38, rue Aloyse Kayser L-3501 Dudelange

1 part Mouwannes Groupe siège social L-3501 Dudelange, 38, rue Aloyse Kayser R.C.S. Luxembourg E4954.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013002705/13.

(130001516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**BRE/Berlin Esplanade Hotel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 115.115.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 2 janvier 2013.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, BRE/German Hotel Holding I S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 2 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013002858/17.

(130001956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

**Walulux S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 25.251.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

*Administrateur / Administrateur*

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

*Gérant / Gérant*

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2013002829/15.

(130001877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

**BRE/Berlin Esplanade Hotel S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 115.114.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 2 janvier 2013.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, BRE/Berlin Esplanade Hotel Holding S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 2 janvier 2013.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 3 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 2 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013002859/19.

(130001962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

**IS Projects Two Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 127.261.

*Extrait des résolutions prises à l'associé unique de la société tenue en date du 19 décembre 2012 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009*

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

3. Monsieur Bernd JANIEZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013002506/18.

(130002294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**BRE/GH II Berlin III Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.000.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 2 janvier 2013.

Il en résulte également que l'associés de la Société, BRE/German Hotel Holding II S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 2 janvier 2013.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 3 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 2 janvier 2013:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013002874/19.

(130001790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**BRE/GH II Chemnitz I Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.010.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 2 janvier 2013.

Il en résulte également que l'associés de la Société, BRE/German Hotel Holding II S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 2 janvier 2013.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 3 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 2 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013002875/19.

(130001794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**Swissval S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 71.561.

—  
Conformément à l'article 7.2 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous, TMF Luxembourg S.A., vous informons en notre capacité de domiciliaire, de la dénonciation avec effet au 31 décembre 2012 de la convention de domiciliation conclue en date du 20 juin 2002 entre les sociétés:

Swissval S.A.

Luxembourg R.C.S. B71561

Siège social:

1, Allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

TMF Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013002777/16.

(130002176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**BRE/GH II Dresden I Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.009.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 2 janvier 2013.

Il en résulte également que l'associés de la Société, BRE/German Hotel Holding II S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 2 janvier 2013.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 3 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 2 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013002876/19.

(130001819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**BRE/GH II Dresden II Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 123.997.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 2 janvier 2013.

Il en résulte également que l'associés de la Société, BRE/German Hotel Holding II S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 2 janvier 2013.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 3 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 2 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013002877/19.

(130001820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**Swissval S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 71.561.

—  
En date du 31 décembre 2012, les administrateurs de la Société, Mme. Polyxeni Kotoula, M. Jorge Pérez Lozano et M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg ont démissionné, avec effet immédiat.

En date du 31 décembre 2012, le commissaire aux comptes, EQ Audit S.à r.l. une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, a démissionné avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013002776/16.

(130001806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**BRE/GH II Property I Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.008.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 2 janvier 2013.

Il en résulte également que l'associé de la Société, BRE/German Hotel Holding II S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 2 janvier 2013.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 3 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 2 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013002884/19.

(130001907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**BRE/Hamburg I Hotel S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.687.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 2 janvier 2013.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, BRE/Nine Hotel Holding S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 2 janvier 2013.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 3 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 2 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013002886/19.

(130001964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**Paw Luxco I S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.477.

—  
*Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 21 décembre 2012*

En date du 21 décembre 2012, le gérant unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg au:

- 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 17 décembre 2012.

Le siège social de Paw Luxco S.à r.l., gérant commandité de la Société, est également transféré à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Paw Luxco I S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2013002647/16.

(130001775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**BRE/GH II Dresden III Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 123.998.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 2 janvier 2013.

Il en résulte également que l'associé de la Société, BRE/German Hotel Holding II S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 2 janvier 2013.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 3 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 2 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013002878/19.

(130001821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**Pergam Properties II B S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 171.189.

—  
L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Stéphane Lataste, avocat à la cour, avec adresse professionnelle au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte de la société PERGAM PROPERTIES II, société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171 160, (ci-après le «Gérant»)

gérant commandité de la société "PERGAM PROPERTIES II B S.C.A.", société en commandite par actions ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171 189,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par le conseil de gérance du Gérant de ladite société en sa réunion du 18 décembre 2012.

Une copie certifiée conforme du procès-verbal de cette réunion, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité, a requis le notaire instrumentaire de documenter ses déclarations comme suit:

I. La société en commandite par actions "PERGAM PROPERTIES II B S.C.A." a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg le 23 août 2008, publié au Mémorial C, numéro 2418 du 28 septembre 2012.

II. Le capital social émis par la Société est actuellement de quarante-quatre mille cinq cents dollars américains (USD 44.500.-) représenté par deux (2) Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD.-100) chacune, et quatre cent quarante-trois (443) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD.-100) chacune.

III. Suivant l'Article 6 des statuts, le Gérant est autorisé à augmenter le capital de la Société de sept millions quatre cent cinquante-cinq mille cinq cents dollars américains (7.455.500,- USD) de manière à porter le capital de la Société à sept millions cinq cents mille dollars américains (7.500.000,- USD).

Pour la réalisation de cette augmentation de capital, le Gérant est en particulier spécialement autorisé à:

- décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions, et aux époques qu'il appréciera, de l'émission des actions nouvelles,
- décider d'émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs tranches,
- déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les caractéristiques et catégories des actions nouvelles à créer,
- déterminer les conditions de souscription et de libération des actions nouvelles à émettre et le mode de libération de ces actions nouvelles,
- décider de limiter et de supprimer, le cas échéant, le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires,
- arrêter les prix et conditions des émissions, notamment les primes d'émission,
- fixer les montants à émettre,
- procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émissions, notamment celle des frais entraînés par la réalisation de ces émissions,
- refuser ou accepter tout ou partie des demandes de souscription reçues,
- prendre généralement toutes dispositions utiles, conclure tous accords, pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et d'arrêter toutes modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en les présentes,
- enfin à faire constater en la forme requise la ou les augmentations effectives du capital de la Société résultant de toute émission effectivement réalisée et modifier corrélativement les statuts de la Société,

Le tout conformément aux statuts de la Société et à la Loi telle qu'elle est définie aux statuts de la Société.

IV. Dans le cadre de l'autorisation d'augmentation de capital de la Société visée à l'Article 6 des statuts de la Société:

- par décision du 10 septembre 2012, le Gérant a décidé (i) d'ouvrir une période de souscription, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et possibilité d'augmenter le capital de la Société à concurrence des seules souscriptions recueillies, pour soixante-quatorze mille cinq cent cinquante-cinq mille (74.555) Actions de Catégorie A nouvelles d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100.-) chacune à souscrire au prix de cent dollars américain (USD 100.-) par Action jusqu'au 30 novembre 2012.
- par décision du 3 décembre 2012, le Gérant a décidé (i) d'ouvrir une période de souscription, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et possibilité d'augmenter le capital de la Société à concurrence des seules souscriptions recueillies, pour soixante-sept (67) Actions de Catégorie B nouvelles d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100.-) chacune à souscrire au prix de cent dollars américain (USD 100.-) par Action, du 4 décembre 2012 au 15 décembre 2012.

V. Lors de la réunion de son conseil de gérance du 18 décembre 2012, le Gérant a constaté la souscription et la libération intégrale de:

- vingt-cinq mille trois cent soixante-quinze (25.375) Actions de Catégorie A nouvelles comme suit:

| Actionnaires                                        | Montant libéré<br>(en USD) | Nombre d'Actions<br>A souscrites |
|-----------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------------|
| Pavix S.C.A SICAV-FIS . . . . .                     | 250.000                    | 2.500                            |
| 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg           |                            |                                  |
| Vipax S.C.A SICAV-FIS . . . . .                     | 250.000                    | 2.500                            |
| 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg           |                            |                                  |
| Diamond Minds Investments S.à.r.l . . . . .         | 250.000                    | 2.500                            |
| 7, Place Franz Liszt F-75010 Paris                  |                            |                                  |
| Bages Railcars SAS . . . . .                        | 125.000                    | 1.250                            |
| 5, rue des Anciens Moulins F-11100 Bages            |                            |                                  |
| Clemalux S.C.A SICAV-FIS . . . . .                  | 250.000                    | 2.500                            |
| 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg           |                            |                                  |
| Monsieur Christian de Labriffe . . . . .            | 162.500                    | 1.625                            |
| 19, rue Pauline Borghèse, F-92200 Neuilly sur Seine |                            |                                  |
| Fadual Invest S.C.A SICAV- FIS . . . . .            | 1.250.000                  | 12.500                           |
| 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg          |                            |                                  |
| TOTAL . . . . .                                     | 2.537.500                  | 25.375                           |

- soixante-sept (67) Actions de Catégorie B nouvelles comme suit:

| Actionnaires                          | Montant libéré<br>(en USD) | Nombre d'Actions<br>A souscrites |
|---------------------------------------|----------------------------|----------------------------------|
| Pergam Properties II . . . . .        | 6.700                      | 67                               |
| 33, allée Scheffer, L-2520-luxembourg |                            |                                  |
| TOTAL . . . . .                       | 6.700                      | 67                               |

Le Gérant a donc décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions cinq cent quarante-quatre mille deux cents dollars américains (USD 2.544.200.-), pour le porter de son montant actuel de quarante-quatre mille cinq cents dollars américains (USD 44.500.-) au montant de deux millions cinq cent quatre-vingt-huit mille sept cents dollars américains (USD 2.588.700.-) par création et émission de vingt-cinq mille trois cent soixante-quinze (25.375) nouvelles Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de cent dollars américain (USD 100.-) et de soixante-sept (67) nouvelles Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de cent dollars américain (USD 100).

Les Actions nouvelles ont été libérées à concurrence de 100% de leur valeur nominale par versement à un compte bancaire de la Société, de sorte que le montant de deux millions cinq cent quarante-quatre mille deux cents dollars américains (USD 2.544.200.-) a été mis à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

A la suite de l'augmentation de capital, l'article 5 et l'article 6 des statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social émis par la Société est de deux millions cinq cent quatre-vingt-huit mille sept cents dollars américains (USD 2.588.700.-) représenté par vingt-cinq mille trois cent soixante-dix-sept (25.377) Actions de Catégorie A valeur nominale de cent dollars américains (USD.-100) chacune, et cinq cent dix (510) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD.-100) chacune.

« **Art. 6.** le Gérant est autorisé à augmenter le capital de la Société de quatre millions neuf cent onze mille trois cents dollars américains (4.911.300,- USD) de manière à porter le capital de la Société à sept millions cinq cents mille dollars américains (7.500.000,- USD).

Pour la réalisation de cette augmentation de capital, le Gérant est en particulier spécialement autorisé à:

- décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions, et aux époques qu'il appréciera, de l'émission des actions nouvelles,
- décider d'émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs tranches,
- déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les caractéristiques et catégories des actions nouvelles à créer,
- déterminer les conditions de souscription et de libération des actions nouvelles à émettre et le mode de libération de ces actions nouvelles,
- décider de limiter et de supprimer, le cas échéant, le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires,
- arrêter les prix et conditions des émissions, notamment les primes d'émission,
- fixer les montants à émettre,
- procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émissions, notamment celle des frais entraînés par la réalisation de ces émissions,
- refuser ou accepter tout ou partie des demandes de souscription reçues,
- prendre généralement toutes dispositions utiles, conclure tous accords, pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et d'arrêter toutes modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en les présentes,
- enfin à faire constater en la forme requise la ou les augmentations effectives du capital de la Société résultant de toute émission effectivement réalisée et modifier corrélativement les statuts de la Société, Le tout conformément aux statuts de la Société et à la Loi telle qu'elle est définie aux statuts de la Société».

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui est mis à sa charge, à raison de la présente augmentation de capital est évalué approximativement à la somme de EUR 2.700.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Lataste et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 décembre 2012. LAC/2012/61447. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001996/143.

(130001090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

**Pink Capital International, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 169.052.

L'an deux mille douze, le vingtième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «PINK CAPITAL INTERNATIONAL», ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.052, constituée par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte reçu le 14 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1569 du 22 juin 2012, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (la "Société").

L'assemblée est présidée par Monsieur Frédéric CIPOLLETTI, dirigeant d'entreprise, demeurant professionnellement demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2416 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marie-Grazia CATUCCI, employée, demeurant professionnellement demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2416 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Grazia, CATUCCI, employée, demeurant professionnellement demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2416 Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les membres du bureau comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que toutes les deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent soixante-douze (299.472) actions ordinaires, représentant l'intégralité du capital social, étant présentes ou représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation de capital social à concurrence d'un montant de cinq mille cinquante-neuf euros et vingt cents (EUR 5.059,20), pour le porter de son montant actuel de quarante-quatre mille neuf cent vingt euros et quatre-vingt cents (EUR 44.920,80) à quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt euros (EUR 49.980,-), par la création et l'émission de trente-trois mille sept cent vingt-huit (33.728) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes, assorties d'une prime d'émission d'un montant de cent dix-neuf mille cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt cents (EUR 119.188,80);

2. Acceptation de la souscription de dix-sept mille (17.000) nouvelles actions par Monsieur Stéphane OLIVO, acceptation de la souscription de six mille six cent soixante-quatre (6.664) nouvelles actions de Monsieur Maurice DIJOLS, acceptation de la souscription de six mille six cent soixante-quatre (6.664) nouvelles actions de Monsieur Jean-Claude GALLET, acceptation de la souscription de trois mille quatre cents (3.400) nouvelles actions par Monsieur Guillaume ASTIER, et libération intégrale de ces trente-trois mille sept cent vingt-huit (33.728) actions nouvelles ensemble avec la prime d'émission par un apport en nature de vingt-neuf mille sept cent soixante (29.760) actions (24,80%) de la société PINK Capital, S.A.S. de droit français, ayant son siège social à F-75009 Paris, Square d'Orléans, 80, rue Taitbout, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 521 172 247;

3. Pouvoirs à accorder à Monsieur Dominique BOUREL, dirigeant d'entreprises, né le 27 juin 1962 à Lamballe (France), demeurant à F-91240 Saint-Michel Sur Orge, Parc de Lormoy, Dauphiné 2, en vue d'effectuer toutes les formalités nécessaires qui devront être accomplies en France aux fins d'effectuer le transfert de toutes les actions au profit de la société PINK CAPITAL INTERNATIONAL et de rendre effectif le présent apport en nature partout et vis-à-vis de toute tierce partie;

4. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt euros (EUR 49.980,-), représenté par trois cent trente-trois mille deux cents (333.200) actions sans désignation de valeur nominale.»;

## 5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, cette dernière prend à l'unanimité des voix dans chaque catégorie d'actions les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq mille cinquante-neuf euros et vingt cents (EUR 5.059,20), pour le porter de son montant actuel de quarante-quatre mille neuf cent vingt euros et quatre-vingt cents (EUR 44.920,80) à quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt euros (EUR 49.980,-), par la création et l'émission de trente-trois mille sept cent vingt-huit (33.728) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes, assorties d'une prime d'émission d'un montant de cent dix-neuf mille cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt cents (EUR 119.188,80).

### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'émettre trente-trois mille sept cent vingt-huit (33.728) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

### *Souscription - Libération*

Est ensuite intervenu Monsieur Frédéric CIPOLLETTI, dirigeant d'entreprises, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2416 Luxembourg, agissant comme mandataire des souscripteurs, en vertu de procurations lui délivrées sous seing privé, lesquelles procurations resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lequel mandataire, agissant comme dit ci-avant, a déclaré souscrire, pour le compte des souscripteurs, aux trente-trois mille sept cent vingt-huit (33.728) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale émises comme suit:

- Monsieur Stéphane OLIVO, Directeur, né le 2 janvier 1975 à Blois (France), demeurant à F-41500 Mer, 44, rue Jean & Guy Dutems: dix-sept mille (17.000) nouvelles actions, assorties d'une prime d'émission de soixante mille soixante-quinze euros (EUR 60.075,-) (le «Souscripteur 1»);

- Monsieur Maurice DIJOLS, Dirigeant d'entreprises, né le 1<sup>er</sup> août 1951 à Paris (France), demeurant au 12, Campden Hill Court, Campden Hill Road, Kensington, W8 7HX Londres: six mille six cent soixante-quatre (6.664) nouvelles actions, assorties d'une prime d'émission de vingt-trois mille cinq cent quarante-neuf euros et quarante cents (EUR 23.549,40) (le «Souscripteur 2»);

- Monsieur Jean-Claude GALLET, Dirigeant d'entreprises, né 27 février 1943 à Fontenailles (France), demeurant à F-77135 Poincaré, 24, rue du Chemin Vert: six mille six cent soixante-quatre (6.664) nouvelles actions, assorties d'une prime d'émission de vingt-trois mille cinq cent quarante-neuf euros et quarante cents (EUR 23.549,40) (le «Souscripteur 3»);

- Monsieur Guillaume ASTIER, Secrétaire Général, né le 4 février 1975 à Cannes (France), demeurant à F-75011 Paris, 6, rue Guillaume Bertrand: trois mille quatre cents (3.400) nouvelles actions, assorties d'une prime d'émission de douze mille quinze euros (EUR 12.015,-) (le «Souscripteur 4»),

et libérer intégralement les actions nouvellement émises ensemble avec ladite prime d'émission d'un montant total de cent dix-neuf mille cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt cents (EUR 119.188,80) comme suit:

- pour Monsieur Stéphane OLIVO, pré-qualifié, par un apport en nature de quinze (15.000) actions, représentant 12,5 % du capital social de la société PINK Capital, S.A.S. de droit français, ayant son siège social à F-75009 Paris, Square d'Orléans, 80, rue Taitbout, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 521 172 247 (l'«Apport 1»);

- Monsieur Maurice DIJOLS, pré-qualifié, par un apport en nature de cinq mille huit cent quatre-vingt (5.880) actions, représentant 4,9 % du capital social de la société PINK Capital, précitée (l'«Apport 2»);

- Monsieur Jean-Claude GALLET, pré-qualifié, par un apport en nature de cinq mille huit cent quatre-vingt (5.880) actions, représentant 4,9 % du capital social de la société PINK Capital, précitée (l'«Apport 3»);

- Monsieur Guillaume ASTIER, pré-qualifié, par un apport en nature de trois mille (3.000) actions, représentant 2,5 % du capital social de la société PINK Capital, précitée (l'«Apport 4»).

Les vingt-neuf mille sept cent soixante (29.760) actions apportées à la Société sont évaluées à cent vingt-quatre mille deux cent quarante-huit euros (EUR 124.248,-) alloués comme suit:

- cinq mille cinquante-neuf euros et vingt cents (EUR 5.059,20) au capital social de la Société;

- cent dix-neuf mille cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt cents (EUR 119.188,80) au compte de prime d'émission de la Société.

### *Réalisation effective de l'apport*

Les Souscripteurs 1 à 4, pré-qualifiés, déclarent être les uniques propriétaires de ces vingt-neuf mille sept cent soixante (29.760) actions et qu'ils les apportent à titre de libération intégrale des nouvelles actions à émettre lors de l'augmentation du capital social susmentionnée, tel et dans l'état qu'elles se trouvent à l'heure actuelle qu'ils déclarent parfaitement

connaître, et qu'ils déchargent le notaire instrumentant de toutes investigations relatives aux prédicts Apports 1 à 4 en nature et des passifs existants.

Les Souscripteurs 1 à 4 garantissent en outre que la propriété apportée de ces actions est librement transmissible à la Société, que ces actions ne sont grevées d'aucun gage, nantissement, privilège, ni d'aucun autre droit réel (en particulier aucun droit de préemption en faveur d'un tiers ou en faveur de toute autre personne) ou charge quelconques, que les prédites actions ne font l'objet d'aucune saisie ou opposition et qu'aucun consentement ou agrément n'est requis pour les présents apports.

La preuve de la propriété des présents apports a été rapportée par les Souscripteurs 1 à 4 au notaire instrumentant.

#### *Rapport du réviseur d'entreprises indépendant agréé*

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport a été établi le 19 décembre 2012 par ALTER AUDIT S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2560 Luxembourg, 2, place de Strasbourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 110.675, signé par Monsieur Bruno ABBATE, réviseur d'entreprises indépendant agréé, dans lequel les Apports 1 à 4 sont décrits et évalués (le «Rapport»).

Les Souscripteurs 1 à 4 ont produit le Rapport, lequel contient les conclusions suivantes:

"Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne corresponde pas au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie augmentée de la prime d'émission.

La rémunération des apports en nature consiste à souscrire et à libérer entièrement 33.728 actions, au pair comptable, de PINK CAPITAL INTERNATIONAL S.A., pour un montant d'EUR 5.059,20, augmenté d'une prime d'émission d'EUR 119.188,80."

Ce rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

#### *Troisième résolution*

En vue de mettre les actions, mentionnées ci-avant, à la libre disposition de la société PINK CAPITAL INTERNATIONAL, l'assemblée décide de donner une procuration spéciale à Monsieur Dominique BOUREL, dirigeant d'entreprises, né le 27 juin 1962 à Lamballe (France), demeurant à F-91240 Saint-Michel Sur Orge, Parc de Lormoy, Dauphiné 2, agissant individuellement, afin de pouvoir, dès réception d'une copie conforme par le notaire instrumentant de l'acte attestant que l'augmentation de capital de la société PINK CAPITAL INTERNATIONAL a été documentée et que les souscriptions et les apports décrits ci-dessus ont été réalisés, accomplir, au nom et pour compte de la société PINK CAPITAL INTERNATIONAL, toutes les formalités qui devront être accomplies en France aux fins d'effectuer le transfert de toutes les actions mentionnées ci-avant au profit de la société PINK CAPITAL INTERNATIONAL et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toute tierce partie. Aux effets ci-dessus, Monsieur Dominique BOUREL, précitée (pré-qualifié), est expressément autorisé à signer tous actes, documents, contrats ou autres et à accomplir toutes formalités qui s'avéreront utiles ou nécessaires pour une correcte exécution de la présente procuration, avec promesse de ratifier le tout et à première demande.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 5, alinéa 5.1 des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt euros (EUR 49.980,-), représenté par trois cent trente-trois mille deux cents (333.200) actions sans désignation de valeur nominale.».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. CIPOLLETTI, M.-G. CATUCCI, DELOSCH

Enregistré à Diekirch, le 24 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15426. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002001/162.

(130001108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

**Clausen 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3490 Dudelange, 4-6, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 141.437.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

Les associés, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, ont pris les résolutions suivantes:

1) Ratification de la démission du gérant administratif:

- Monsieur Daniel DAXHELET, employé privé, né le 13 octobre 1967 à Dudelange, demeurant à L-3429 Dudelange, 178, route de Burange.

2) Ratification de la démission du gérant technique:

- Monsieur Dan THILL, employé privé, né le 21 avril 1963 à Pétange, demeurant à L-5750 Frisange, 37, rue de Mondorf.

3) Nomination du gérant unique:

- Monsieur Dan THILL, employé privé, né le 21 avril 1963 à Pétange, demeurant à L-5750 Frisange, 37, rue de Mondorf.

4) La société se trouve valablement engagée en tout ce qui concerne la gestion journalière par la signature du gérant unique.

Dudelange, le 10 décembre 2012.

Les Associés

Référence de publication: 2013002285/20.

(130001669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

**Terranum Lux Ventures I, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 452.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 168.908.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first of December.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach.

There appeared:

Terranum Capital Latin America Real Estate Fund I, L.P., a Cayman limited partnership having its address at Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, having her professional address at 9, Rabatt, L-6402 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 21, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing company is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Terranum Lux Ventures I", having its registered office at E Building, Parc d'Activite Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 168.908 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated May 10<sup>th</sup>, 2012, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, under number 1595, on June 26<sup>th</sup>, 2012. The Company's articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated November 20<sup>th</sup>, 2012, not yet published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

III. The appearing company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by four hundred and thirty-two thousand U.S. Dollars (USD 432,000.-) in order to raise it from its present amount of twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000.-)

to four hundred and fifty-two thousand U.S. Dollars (USD 452,000.-) by the creation and issue of four hundred and thirty-two thousand (432,000) new shares, all vested with the same rights and obligations than the existing ones.

*Subscription - Payment*

Thereupon, Terranum Capital Latin America Real Estate Fund I, L.P., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the four hundred and thirty-two thousand (432,000) new shares and to have them fully paid up in the amount of four hundred and thirty-two thousand U.S. Dollars (USD 432,000.-), by a contribution in kind consisting of the assignment and subsequent extinction of a portion of a certain, unquestionable and undisputed debt (the "Contribution in Kind"), owed by the Company to Terranum Capital Latin America Real Estate Fund I, L.P., and resulting from a declaration of the Company, as debtor company, dated December 21, 2012, as well as from a declaration of Terranum Capital Latin America Real Estate Fund I, L.P., as creditor company, dated December 21, 2012, in the aggregate amount of four hundred and thirty-two thousand U.S. Dollars (USD 432,000.-). A copy of the aforementioned declarations will remain annexed to the present deed.

*Effective implementation of the contribution in kind*

Terranum Capital Latin America Real Estate Fund I, L.P., prenamed, through its proxyholder, declared that:

- it is the sole full owner of the Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable; and
- all further formalities are in course in the respective countries of location of the Contribution in Kind in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third parties.

*Second resolution*

As a consequence of the capital increase, the sole shareholder resolved to amend and fully restate article 6 of the Company's articles of association as follows:

" **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at four hundred and fifty-two thousand U.S. Dollars (USD 452,000.-) represented by four hundred and fifty-two thousand (452,000) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve".

*Third resolution*

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing company, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to proxyholder of the company appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille douze, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

**A comparu:**

Terranum Capital Latin America Real Estate Fund I, L.P., une société en commandite par actions constituée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son adresse à Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6402 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Terranum Lux Ventures I» ayant son siège social à E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.908 (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu du notaire instrumentaire en date du 10 mai 2012, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1595, le 26 juin 2012. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire instrumentaire en date du 20 novembre 2012, non encore publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars U.S. (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent trente-deux mille dollars U.S. (USD 432.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille dollars U.S. (USD 20.000,-) à quatre cent cinquante-deux mille dollars U.S. (USD 452.000,-) par la création et l'émission de quatre cent trente-deux mille (432.000) nouvelles parts sociales, toutes investies des mêmes droits et obligations que celles existantes.

#### *Souscription - Paiement*

Sur ce, Terranum Capital Latin America Real Estate Fund I, L.P, prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire aux quatre cent trente-deux mille (432.000) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour un montant de quatre cent trente-deux mille dollars U.S. (USD 432.000,-), par un apport en nature consistant en la cession et l'extinction subséquente d'une partie d'une créance certaine, incontestable et incontestée que Terranum Capital Latin America Real Estate Fund I, L.P détient vis-à-vis de la Société (ci-après l'«Apport»), et résultant d'une déclaration de la Société, en tant que société débitrice, datant du 21 décembre 2012, ainsi que d'une déclaration de Terranum Capital Latin America Real Estate Fund I, L.P, en tant que société créancière, datant du 21 décembre 2012, d'un montant total de quatre cent trente-deux mille dollars U.S. (USD 432.000,-). Les copies desdites déclarations demeureront annexées au présent acte.

#### *Réalisation effective de l'apport*

Terranum Capital Latin America Real Estate Fund I, L.P, prénommée, par son mandataire, a déclaré que:

- elle est la seule propriétaire de l'Apport et possède les pouvoirs d'en disposer; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays du lieu de l'Apport, aux fins d'effectuer la cession de l'Apport et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de l'augmentation de capital de la Société, l'associée unique a décidé de modifier et reformuler l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

**Art. 6. Capital souscrit.** «Le capital social est fixé à quatre cent cinquante-deux mille dollars U.S. (USD 452.000,-) représenté par quatre cent cinquante-deux mille (452.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale».

#### *Troisième résolution*

L'associée unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 27 décembre 2012. Relation: ECH/2012/2297. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002095/142.

(130001243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

**Clausen 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3490 Dudelange, 4-6, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 141.436.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

Les associés, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, ont pris les résolutions suivantes:

1) Ratification de la démission du gérant technique:

- Monsieur Daniel DAXHELET, employé privé, né le 13 octobre 1967 à Dudelange, demeurant à L-3429 Dudelange, 178, route de Burange.

2) Ratification de la démission du gérant administratif:

- Monsieur Dan THILL, employé privé, né le 21 avril 1963 à Pétange, demeurant à L-5750 Frisange, 37, rue de Mondorf.

3) Nomination du gérant unique:

- Monsieur Dan THILL, employé privé, né le 21 avril 1963 à Pétange, demeurant à L-5750 Frisange, 37, rue de Mondorf.

4) La société se trouve valablement engagée en tout ce qui concerne la gestion journalière par la signature du gérant unique.

Dudelange, le 10 décembre 2012.

Les Associés

Référence de publication: 2013002287/20.

(130001671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

**Silcart S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.777.

In the year two thousand twelve, on the nineteenth of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Silcart S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office in L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 104.777,

incorporated as a société anonyme by deed of M e Henri Hellinckx, notary residing at the time in Mersch, on 15<sup>th</sup> December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), n°1308 on 22<sup>nd</sup> December 2004. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette on 6<sup>th</sup> April 2009, published in the Mémorial n°874 on 24<sup>th</sup> April 2009.

The meeting was presided over by Mr Eddy Perrier, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Gianpiero Saddi, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Marilyn Krecké, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the proxy holders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. This list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. The extraordinary general meeting was duly convened by notices sent by registered mail on December 7, 2012.

III. It appears from the attendance list that out of the 590,400,519 ordinary E shares, 439,467,436 non voting preference E1 shares and 9,865,809 non voting preference E2 shares,

100% ordinary E shares, 100% non voting preference E1 shares and 9.066.329 (91,89%) non voting preference E2 shares are represented at the present meeting,

so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Dissolution of the Company and putting it into voluntary liquidation and start liquidation proceedings;

2. Appointment of Ms. Severine Michel, born on 19 July 1977 in Epinal, France and Mr. Eddy Perrier, born on 5 July 1977 in Saint Jean de Maurienne, France, both professionally residing at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg as

liquidators of the Company, determination of their powers and granting the largest powers and especially those determined by articles 144 and 145 and following of the Law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies (as amended) (the "Law") to the liquidators by the shareholders of the Company; and

### 3. Miscellaneous.

Thereafter, the following resolutions were passed, being noted that one shareholder present, representing 4,972,943 non voting preference E2 shares abstain:

After deliberation, the following resolutions were adopted, being specified that a shareholder, holding 4.972.943 actions privileged without voting rights E2 abstained from:

#### *First resolution*

In compliance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), the Meeting resolves to dissolve the Company and put it into voluntary liquidation and start the liquidation proceedings.

#### *Second resolution*

The Meeting resolves to appoint as liquidators of the Company Ms. Severine Michel, born on 19 July 1977 in Epinal, France, and Mr. Eddy Perrier, born on 5 July 1977 in Saint Jean de Maurienne, France, both professionally residing at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Both liquidators have accepted this mandate.

The aforesaid liquidators pursuant to this plan of liquidation have as mission to realise the whole of assets (including but not limited to the realisation of the warrants by way of conversion, disposal, sale or any other mean, if any) and liabilities of the Company and to cease the Company's business. The liquidators are exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company. The liquidators may under their own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of their powers as they may deem fit, to one or several representatives. The sole signature of each liquidator binds validly and without limitation the Company which is in liquidation. The liquidators have the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of the Law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholder(s).

The liquidators may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts, until complete liquidation of the Company's shares.

The liquidators shall draft a report on the results of the liquidation and the employment of the corporate assets with supporting accounts and documents.

Nothing further being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1500.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

En l'an deux mille douze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dépositaire de la présente minute.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Silcart S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la mention B 104.777,

constituée sous la forme d'une société anonyme suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 15 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1308 du 22 décembre 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 6 avril 2009, publié au Mémorial numéro 874 du 24 avril 2009.

L'assemblée a été présidée par M. Eddy Perrier, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire M. Gianpiero Saddi, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Melle Marilyn Krecké, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. L'assemblée générale extraordinaire a été valablement convoquée par des avis de convocation envoyés par lettre recommandée en date du 7 décembre 2012.

III. Il ressort de ladite liste de présence que sur les 590.400.519 actions ordinaires E, 439.467.436 actions privilégiées sans droit de vote E1 et 9.865.809 actions privilégiées sans droit de vote E2,

100% actions ordinaires E, 100% actions privilégiées sans droit de vote E1 et 9.066.329 (91,89%) actions privilégiées sans droit de vote E2 sont représentées à la présente assemblée,

de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous:

1. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société et commencement de la procédure de liquidation;

2. Nomination de Mme Séverine Michel née le 19 juillet 1977 à Epinal, France et M. Eddy Perrier, né le 5 juillet 1977 à Saint Jean de Maurienne, France tous les deux ayant leur adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg en tant que liquidateurs de la Société, détermination de leurs pouvoirs et octroi aux liquidateurs des pouvoirs les plus étendus et en particulier ceux énoncés aux articles 144, 145 et suivant de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) (la «Loi») par les actionnaires; et

3. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées, étant précisé qu'un actionnaire, détenant 4.972.943 actions privilégiées sans droit de vote E2 s'est abstenu:

#### *Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), l'Assemblée décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer en tant que liquidateurs Mme Séverine Michel née le 19 juillet 1977 à Epinal, France et M. Eddy Perrier, né le 5 juillet 1977 à Saint Jean de Maurienne, France tous les deux ayant leur adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Les deux liquidateurs ont accepté ce mandat.

Les liquidateurs prénommés suivant ce plan de liquidation ont pour mission de réaliser tout l'actif (inclus mais pas limité à la réalisation des warrants par leur conversion, cession vente ou par tout autre moyen, si existants) et apurer le passif de la Société et de cesser les activités de la Société. Dans l'exercice de leur mission, les liquidateurs sont dispensés de dresser inventaire et ils peuvent se référer aux écritures de la Société. Les liquidateurs pourront sous leur seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Les liquidateurs pourront engager la Société en liquidation sous leur seule signature individuelle et sans limitation. Ils disposent de tous les pouvoirs pour effectuer ou exécuter toutes les opérations prévues aux articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale du ou des associé(s).

Les liquidateurs pourront payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes, jusqu'à la liquidation des parts sociales de la Société.

Les liquidateurs prépareront un rapport sur les résultats de la liquidation et l'utilisation des biens sociaux avec comptes et documents à l'appui.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

#### *Coûts et dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 1.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: E. Perrier, G. Saddi, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 décembre 2012. LAC/2012/61453. Reçu douze euros (EUR 12,-).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002042/142.

(130000806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Drautzborg Möbel + Innenausbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6437 Echternach, 27, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 154.586.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zwei tausend zwölf,  
den einundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

**IST ERSCHIENEN:**

Herr Joachim DRAUTZBURG, Geschäftsmann, wohnhaft in D-54516 Wittlich, Im Haag.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte nachstehende Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Drautzborg Möbel + Innenausbau S.à r.l., mit Sitz in L-6437 Echternach, 27, rue Ermesinde, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 154.586 (NIN 2010 2425 155) gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar Henri BECK, am 6. Juli 2010, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1950 vom 21. September 2010.

II.- Dass das Kapital der Gesellschaft sich augenblicklich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundzwanzig Euro (125.-).

III.- Dass die Gesellschaftsanteile weder verpfändet noch durch Dritte belastet sind, noch Dritte irgendwelche Rechte darauf geltend machen können.

IV.- Dass die Gesellschaft Drautzborg Möbel + Innenausbau S.à r.l. in keinen Rechtsstreit verwickelt ist.

V.- Dass die Gesellschaft nicht im Besitz von Immobilien und/oder Immobilienanteilen ist.

VI.- Dass mit Ausnahme der Kosten der gegenwärtigen Auflösung, alle Schulden der Gesellschaft bezahlt sind.

VII.- Dass der Komparent der alleinige Eigentümer dieser Anteile ist und dass er nach eingehender Belehrung die folgenden Beschlüsse gefasst hat:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschaft Drautzborg Möbel + Innenausbau S.à r.l., wird mit Wirkung zum heutigen Tage an aufgelöst.

*Zweiter Beschluss*

Die Aktiva und die Passiva der Gesellschaft werden von dem alleinigen Anteilinhaber persönlich übernommen.

*Dritter Beschluss*

Den Geschäftsführern wird volle Entlastung für die Ausübung ihres Mandates betreffend die Geschäftsführung erteilt.

*Vierter Beschluss*

Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während fünf Jahren an folgender Adresse aufbewahrt werden: D-54516 Wittlich, Im Haag.

WORÜBER URKUNDE Aufgenommen in Echternach, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat der Komparent die gegenwärtige Urkunde zusammen mit dem handelnden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. DRAUTZBURG, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 décembre 2012. Relation: ECH/2012/2312. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 2. Januar 2013.

Référence de publication: 2013000770/47.

(130000315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---